



Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de la Mauritanie 2012-2016

Nouakchott, mai 2011

SOMMAIRE

| | Page |
|---|------|
| ABREVIATIONS ET ACRONYMES | 4 |
| RESUME EXECUTIF | 7 |
| AVANT PROPOS | 8 |
| PAGE DE SIGNATURE | 9 |
| 1. INTRODUCTION | 10 |
| 2. RESULTATS DE L'UNDAF | 13 |
| Axe de coopération 1 | 13 |
| Axe de coopération 2 | 15 |
| Axe de coopération 3 | 20 |
| Axe de coopération 4 | 22 |
| 3. INITIATIVES A L'EXTERIEUR DE LA MATRICE DE RESULTATS | 25 |
| 4. BUDGET ESTIMATIF DE L'UNDAF | 28 |
| 5. MISE EN ŒUVRE | 29 |
| 6. SUIVI-EVALUATION | 30 |
| 7. ANNEXE: MATRICE DE RESULTATS DE L'UNDAF | 31 |
| Axe de coopération 1 | 31 |
| Axe de coopération 2 | 36 |
| Axe de coopération 3 | 55 |
| Axe de coopération 4 | 59 |

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

| | |
|----------|--|
| AECID | Agence Espagnole de Coopération Internationale et de Développement |
| AFD | Agence Française de Développement |
| AGR | Activités Génératrices de Revenu |
| AMSME | Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant |
| ANADER | Agence Nationale de Développement des Energies Renouvelables |
| ANAPEJ | Agence Nationale Pour l'Emploi des Jeunes |
| APD | Aide publique au Développement |
| ARV | Antirétroviraux |
| ATPC | Assainissement Total Piloté par les Communautés |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| BCM | Banque Centrale de Mauritanie |
| BID | Banque Islamique de Développement |
| BM | Banque Mondiale |
| CAP | (Enquête) Connaissance Aptitudes Pratiques |
| CDE | Convention des Droits de l'Enfant |
| CDHAHRSC | Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile |
| CDMT | Cadre de Dépense à Moyen Terme |
| CEDEF | Convention des Nations Unies sur l'Elimination des Discriminations à l'Egard des Femmes |
| CIPD | Conférence Internationale sur la Population et le Développement |
| CNDH | Commission Nationale des Droits de l'Homme |
| CPN | Consultation Prénatale |
| CS | Centre de Santé |
| CSA | Commissariat à la Sécurité Alimentaire |
| CSLP | Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté |
| CTA | Centre de Traitement Ambulatoire |
| CDE | Convention sur les Droits de l'Enfant |
| DPJE | Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfant |
| EDSM | Enquête Démographique et de la Santé en Mauritanie |
| EMEA | Enquête des Ménages et Exploitants Agricoles |
| EPCV | Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages |
| EPU | Examen Périodique Universel |
| ESAM | Enquête sur la Sécurité Alimentaire en Mauritanie |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| FIDA | Fonds International de Développement Agricole |
| FLM | Fédération Luthérienne mondiale |
| FSMS | Food Security Monitoring System |
| GAVI | Alliance Mondiale pour les Vaccins et l'Immunisation |
| GFATM | Fonds Mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme |
| GIZ | Agence de coopération technique allemande pour le développement |
| GPSE : | Groupe Programme Suivi et Evaluation |
| HCDH | Haut Commissariat aux Droits de l'Homme |
| HRBA | Approche Basée sur les Droits de l'Homme |
| IHP+ | Partenariat International pour la Santé |
| ISET | Institut Supérieur des Etudes Technologiques |
| JICA | Agence Japonaise de Coopération Internationale |
| JO | Journal Officiel |
| MAED | Ministère des Affaires Economiques et du Développement |
| MASEF | Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille |

| | |
|---------|--|
| MCIAT | Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme |
| MCJS | Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports |
| MCRP | Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement |
| MDEDD | Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable |
| MDGF | Fonds pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| MDR | Ministère du Développement Rural |
| MEFPTN | Ministère Délégué auprès du Ministère d'Etat à l'Education Nationale chargé de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Technologies Nouvelles |
| MENESRS | Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique |
| MF | Ministère des Finances |
| MFPMA | Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration |
| MGF | Mutilations Génitales Féminines |
| MHA | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement |
| MHUAT | Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire |
| MICS | Enquête par grappes à indicateurs multiples |
| MIDEC | Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation |
| MJ | Ministère de la Justice |
| MPEM | Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime |
| MS | Ministère de la Santé |
| MET | Ministère de l'Equipeement et des Transports |
| NDI | National Democratic Institute |
| OEV | Orphelins et Enfants Vulnérables |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| OIT | Organisation Internationale du Travail |
| OMS | Organisation Mondiale de la Santé |
| OMVS | Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| ONS | Office National de la Statistique |
| ONUDI | Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel |
| ONUSIDA | Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA |
| OSA | Observatoire à la Sécurité Alimentaire (Commissariat à la Sécurité Alimentaire) |
| PAM | Programme Alimentaire Mondial |
| PEC | Prise En charge |
| PNDSE | Programme National de Développement du Secteur de l'Education |
| PNLP | Programme National de Lutte contre le Paludisme |
| PNLT | Programme National de Lutte contre la Tuberculose |
| PTME | Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'Environnement |
| PRLP | Programmes Régionaux de Lutte contre la Pauvreté |
| PNSR | Programme National de la Santé Reproductive |
| PTF | Partenaires Techniques et Financiers |
| PVVIH | Personnes Vivant avec le VIH |
| SAVS | Stocks Alimentaires Villageois de Sécurité |
| SCAC | Service de Coopération et d'Action Culturelle |
| SENL | Secrétariat Exécutif National de Lutte contre le Sida |
| SITREP | Rapport de situation |
| SMGF | Stratégie de promotion de l'abandon des Mutilations Génitales Féminines |
| SNAN | Stratégie Nationale d'Accélération de l'enregistrement des Naissances |
| SNIS | Système National d'Information Sanitaire |
| SNLS | Secrétariat National de Lutte contre le VIH/SIDA |
| SNPE | Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance |
| SNU | Système des Nations Unies |

| | |
|--------|---|
| SOEV | Stratégie de prise en charge des Orphelins et autres Enfants Vulnérables |
| SONU | Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence |
| SPE | Système de Protection de l'Enfant |
| TARV | Traitement Anti-Rétro Viral |
| TDH | Terre des Hommes |
| UE | Union Européenne |
| UICN | Union Internationale pour la Conservation de la Nature |
| UNDG | Groupe de Développement des Nations Unies |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture |
| UNFPA | Fonds des Nations Unies pour la Population |
| UNHCR | Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance |
| USAID | Agence Américaine pour le Développement International |
| VBG | Violences Basées sur le Genre |
| VEDAN | Violences, Exploitation, Discrimination, Abus et Négligence |
| VS | Violences Sexuelles |
| WV | World Vision |
| WWF | Fonds Mondial pour la Nature |

RESUME EXECUTIF

Le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) de la République Islamique de Mauritanie pour la période 2012-2016 est le fruit d'un processus participatif piloté par le Ministère des Affaires Economiques et du Développement. Il a pour objectif de contribuer à la réalisation des priorités nationales, à la promotion des droits de l'Homme et à la réalisation des valeurs et principes énoncés par la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Le cycle de l'UNDAF, initialement aligné sur celui du troisième Plan d'action du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) 2011-2015, a été différé d'une année en raison du contexte national peu favorable de 2009 lequel a entraîné des retards dans la préparation du cadre de programmation national. Ce report d'une année, tient compte des délais nécessaires à l'élaboration de l'UNDAF et des documents y relatifs et a permis d'assurer une articulation optimale avec le processus d'élaboration du Plan d'action du CSLP.

L'UNDAF est la réponse des Nations Unies aux priorités nationales telles que définies par le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et les politiques et programmes sectoriels. Il se base sur une compréhension commune de la situation du pays, nourrie entre autres par le rapport 2010 sur les progrès vers l'atteinte des OMD en Mauritanie, l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2010 du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et la formulation du troisième Plan d'action du CSLP couvrant la période 2011-2015. Il s'inscrit dans le cadre de la Réforme des Nations Unies en vue de garantir une réponse collective, cohérente et intégrée de l'Equipe pays aux priorités retenues dans le cadre de développement national.

Les quatre axes de coopération suivants ont été identifiés par le Gouvernement et l'Equipe de pays des Nations Unies pour la période couverte par le Plan cadre:

1. La lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire
2. L'accès aux services sociaux de base et le maintien de la séroprévalence du VIH à moins de 1%
3. L'amélioration de la gouvernance environnementale et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles
4. L'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités des acteurs

La promotion et la protection des droits de l'homme, l'égalité en matière de genre, la lutte contre le VIH/SIDA et la promotion de la bonne gouvernance ont été prises en compte de manière transversale lors de l'élaboration des effets et produits de l'UNDAF et du cadre de suivi-évaluation. Par ailleurs, compte tenu du contexte pays, une attention particulière a été portée par l'Equipe de pays et ses partenaires aux thématiques de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles et de la prévention des conflits.

Les interventions du Système des Nations Unies (SNU) prévues dans ces 4 axes sont complémentaires à celles menées par les autres partenaires au développement. Elles contribuent à la réalisation d'une ou plusieurs priorités nationales et tiennent compte de l'avantage comparatif du SNU. La définition des effets de l'UNDAF s'est effectuée dans le respect des cinq principes de programmation des Nations Unies que sont la gestion axée sur les résultats, l'approche basée sur les droits de l'Homme, le développement durable, l'approche genre et le développement des capacités.

La promotion des objectifs de l'alignement de l'Aide publique au développement sur les besoins et priorités nationales, tels que formulés par les Déclarations de Paris et d'Accra, guideront la mise en œuvre de l'UNDAF, laquelle sera coordonnée à travers un document unique, le Plan d'action de l'UNDAF qui remplacera les documents opérationnels de chaque agence. Le Plan d'action de l'UNDAF garantira une opérationnalisation cohérente des priorités stratégiques identifiées dans l'UNDAF et constituera un cadre de responsabilisation pour les partenaires d'exécution et les différentes agences.

L'Equipe de pays en concertation avec le gouvernement estime à \$ 215.216.500 les fonds nécessaires à la réalisation des résultats escomptés. Ce montant inclut les ressources propres des agences et celles qu'elles comptent mobiliser avec l'appui du Gouvernement, à partir de sources extérieures. Une stratégie de mobilisation des ressources sera développée par le SNU afin de réunir les ressources nécessaires.

AVANT PROPOS

La Mauritanie a élaboré en 2000 un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour la période 2001-2015, érigé en 2001 en loi d'orientation sur la lutte contre la pauvreté faisant du CSLP la référence en matière de développement économique et social à moyen et long termes. Le CSLP, mis en œuvre à travers des plans d'actions pluriannuels glissants qui traduisent les politiques sectorielles élaborées pour le rendre opérationnel, vise notamment la réalisation des cibles des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La mise en œuvre des deux premiers plans d'action du CSLP (2001-2004 et 2006-2010) a permis au pays d'enregistrer des progrès encourageants, dont l'atteinte en 2002 du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et l'allègement conséquent de sa dette extérieure, mais ceux-ci restent en deçà des résultats escomptés en raison de facteurs endogènes et exogènes. La situation des OMD ne traduit pas d'amélioration substantielle. Le rapport 2010 montre que les déficits principaux concernent les secteurs de la santé, de l'environnement, de l'emploi et du genre.

Le pays reste confronté à une série de défis majeurs qu'il devra relever pour atteindre l'objectif principal de l'éradication de la pauvreté. Sur le plan économique, le pays reste vulnérable à l'insécurité alimentaire, aux chocs extérieurs qui hypothèquent la croissance; de plus, le système productif reste faiblement diversifié et les institutions publiques sujettes à d'importants dysfonctionnements. Sur le plan social, la réduction des inégalités, le traitement des séquelles de l'esclavage, la consolidation de l'unité nationale et l'accès à des services de santé et d'éducation de qualité sont autant de défis que le pays devra relever. Celui-ci est par ailleurs directement touché par les effets des changements climatiques lesquels exigent un nouveau modèle de développement intégrant efficacement les questions environnementales dans les politiques publiques et assurant ainsi la durabilité économique.

En réponse à ces multiples défis, le Gouvernement de la Mauritanie s'est engagé dans un processus de révision de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. La vision qui la guide désormais, repose sur la consolidation de l'unité nationale, le pari sur le développement économique et social et la démocratisation politique conjuguée avec une coopération régionale et internationale mutuellement bénéfiques. Dans le cadre de cette vision, l'action de l'Etat reposera sur les trois piliers suivants : i) la refondation de l'Etat afin d'assurer son relèvement en mettant fin au déclin de son autorité, à la dérive des institutions et à la faiblesse des capacités de l'administration ; ii) la mise en œuvre de politiques et stratégies portant notamment sur l'intensification de la lutte contre la pauvreté, la réalisation de la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement ; iii) le respect des principes humains fondamentaux, à savoir l'équité et l'égalité des chances entre les différentes couches sociales et sexes, la participation des populations et de la société civile dans la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, et la transparence des procédures et des outils de gestion des ressources publiques.

C'est autour de cette vision pour la promotion d'un développement durable, opérationnalisée à travers le troisième plan d'action du CSLP, que le cadre de coopération du Système des Nations Unies pour la période 2012-2016 a été élaboré. Ce programme intégré, a été développé afin d'assurer, sur la base des avantages comparatifs du Système des Nations Unies, une contribution optimale à l'atteinte des priorités nationales. Il sera détaillé dans un Plan d'action commun à l'ensemble des agences du Système des Nations Unies, lequel constitue une avancée significative dans la mise en œuvre de la réforme de l'ONU au niveau pays.

L'UNDAF 2012-2016 s'inscrit dans la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris, notamment l'alignement, l'harmonisation, la coordination et la responsabilité mutuelle. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Système des Nations Unies s'engagent à déployer tous les efforts nécessaires en vue de l'atteinte des résultats de ce Plan cadre qui visent l'amélioration des conditions de vie de la population mauritanienne.

Pour le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie


SEM Dr. Sidé Ould Fan
Ministre des Affaires Economiques et du Développement

Pour le Système des Nations Unies


Dr Coumba Mar Gadio
Coordonnatrice Résidente

Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de la Mauritanie 2012-2016

PAGE DE SIGNATURE DES AGENCES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

| | |
|--|---|
| Mme Mariam Mahamat Nour, Représentante, FAO  | Mme Cristina Sparacino, Chargée de portefeuille pour la Mauritanie, FIDA P.O.  |
| M. Marcel Akpovo, Représentant, HCDH  | M. François Murangira, Directeur du bureau sous régional pour l'Afrique de l'Ouest, OIT  |
| Dr Jean-Pierre Baptiste, Représentant, OMS  | M. Alexandre Schmidt, Représentant Régional, Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, ONUDE  |
| M. Koffi Edme, Représentant de l' ONUDI pour le Sénégal, le Cap Vert, la Mauritanie, la Guinée-Bissau et la Gambie  | Mme Leila Rhiwa, Chargée de bureau, Bureau pour l'Afrique du Nord, ONUFEMMES  |
| M. Guy Gauvreau, Représentant, PAM  | Mme Ilaria Carnevali, Représentante résidente adjointe, PNUD  |
| M. Mounkaila Goumandakoye, Directeur Bureau régional pour l'Afrique, PNUE  | M. Philippe Quéau, Représentant de l' UNESCO pour le Maghreb UNESCO  |
| M. Adeleke Ebo, Chargé de bureau, UNFPA  | Mme Nada Merhab, Représentante, UNHCR  |
| Mme Catherine Mbengue, Représentante par intérim UNICEF  | |

1.1 Contexte

1. Le processus de préparation de l'UNDAF 2012-2016 a formellement débuté en mai 2010 par l'élaboration de la feuille de route dont l'objectif était entre autres, d'assurer une articulation optimale entre le processus d'élaboration du 3ème Plan d'action du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2011-2015 et celui de l'UNDAF.
2. A titre de rappel, le Gouvernement et le Système des Nations Unies avaient pris la décision de développer un UNDAF de transition de 2 ans (2009-2010) en vue de permettre l'alignement du prochain cycle de programmation de l'UNDAF sur celui du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (2011-2015). Néanmoins, la crise politique de 2008 à 2009 a entraîné des retards dans la préparation du troisième Plan d'action du CSLP. Le Gouvernement et le Système des Nations Unies ont donc décidé d'étendre d'une année (2011) le cycle de l'UNDAF de transition afin de tenir compte des délais nécessaires à l'élaboration de l'UNDAF 2012-2016 et à son arrimage au CSLP.

1.2 Analyse de la situation et consultations initiales

3. Le SNU s'est focalisé en 2009 et début 2010 sur la production des études et évaluations jugées prioritaires par la partie nationale, afin de garantir la disponibilité des informations nécessaires à l'élaboration du troisième Plan d'action du CSLP prévue courant 2010. Au titre des travaux analytiques effectués dans ce cadre, il convient de citer l'appui à l'actualisation du profil de pauvreté du pays, l'évaluation de l'axe 2 du CSLP "ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres", les études sur les déterminants de l'inflation et les coûts des facteurs de production, et l'étude sur les modalités de financement de l'économie mauritanienne qui contribuent à une meilleure connaissance des déterminants de la pauvreté.
4. Les partenaires gouvernementaux et le SNU ont également focalisé leur travail sur le suivi des engagements du pays au titre de la Déclaration du Millénaire, des OMD, des autres objectifs de développement convenus au niveau international et des obligations contractées au titre de traités internationaux. Le SNU a ainsi notamment appuyé le gouvernement dans la production des rapports de suivi de la mise en œuvre des OMD (avril 2010) et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Une étude sur le bilan des progrès réalisés par le pays en vue de l'atteinte des objectifs la Conférence internationale sur la population (CIPD+15) a également été appuyée par le Système des Nations Unies.
5. Les représentants du SNU ont activement participé aux travaux d'élaboration du 3ème Plan d'action du CSLP. Les travaux des Comités techniques sectoriels ont permis de dresser le bilan de la mise en œuvre du deuxième plan d'action 2006-2010. Les Groupes techniques thématiques ont défini les nouvelles orientations stratégiques et identifié les conditions nécessaires à la bonne exécution et à un meilleur impact du plan.
6. Le travail initié par le gouvernement et le SNU en 2009 sur les thématiques de la prévention des conflits et du renforcement de la cohésion sociale, a été approfondi en vue d'une meilleure intégration de ces questions dans les prochains cadres de planification. Les représentants du gouvernement, de la société civile et du SNU ont activement pris part à un exercice d'analyse des potentialités des conflits en septembre 2010. Les conclusions de ce travail ont été prises en compte au cours du processus d'élaboration de l'UNDAF.
7. Afin de renforcer la compréhension commune des problèmes de développement majeurs du pays et mieux appréhender les capacités des différents acteurs, le Gouvernement et le Système des Nations Unies ont mené en septembre et octobre 2010 une analyse causale des problèmes majeurs de développement du pays, fondée sur l'approche basée sur les droits humains.

1.3 Planification stratégique

8. Une synthèse du travail analytique a été présentée lors de l'atelier de planification stratégique qui a eu lieu à la fin du mois d'octobre 2010. Les avantages comparatifs du SNU ont également été discutés à cette occasion, les participants s'accordant à reconnaître au SNU les avantages comparatifs suivants :
- neutralité, absence de conditionnalité et transparence des interventions ;
 - conseils techniques et normatifs, établissement de standards ;
 - plaidoyer et conseils pour la formulation des politiques et stratégies dans les domaines en lien avec les valeurs des Nations Unies y inclus les droits de l'Homme, l'égalité de genre, les OMD;
 - coordination et mobilisation des partenaires au niveau national, local et thématique (droits de l'homme, protection des groupes vulnérables, humanitaire, santé, éducation, etc.).

La détermination des avantages comparatifs du SNU a été effectuée sur la base d'analyses internes et externes des forces et faiblesses du SNU en Mauritanie et des défis et opportunités liés au contexte pays. Les conclusions de l'analyse de perception menée par le Système auprès de ses partenaires ont également été prises en compte lors de cette réflexion. Les avantages comparatifs spécifiques à chaque axe de coopération retenus sont détaillés dans la partie 2 « Résultats de l'UNDAF » du présent document.

9. Sur la base des défis et priorités nationales, des avantages comparatifs du SNU et tenant compte de l'alignement des autres acteurs, les participants à l'atelier de planification stratégique ont convenu que le Système des Nations Unies concentrera ses efforts en vue de contribuer à la résolution des problèmes suivants :
- mortalité maternelle et infanto-juvénile élevées ;
 - insécurité alimentaire ;
 - faible achèvement de l'enseignement fondamental de qualité ;
 - incidence élevée de la pauvreté en milieu rural avec un accent spécifique sur les femmes ;
 - dégradation des ressources naturelles et impact négatif des changements climatiques ;
 - renforcement des Institutions démocratiques ;
 - faiblesse des capacités de l'administration publique
 - nécessité de consolidation de la cohésion sociale;
 - faible protection des femmes et des enfants.
10. Suite à la tenue de l'atelier de priorisation stratégique, une rencontre, initiée par la Direction Générale de la Politique Economique et des Stratégies de Développement du Ministère des Affaires Economiques et du Développement, à laquelle ont pris part les Directeurs de la planification des Ministères sectoriels, a permis aux participants de valider les priorités stratégiques de l'UNDAF 2012-2016 ainsi que les 4 axes de coopération retenus pour le prochain Plan cadre, à savoir :

Axe de coopération 1 : Lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire

Axe de coopération 2 : Accès aux services sociaux de base (santé, éducation et protection) et maintien de la séroprévalence du VIH/SIDA à moins de 1%.

Axe de coopération 3 : Amélioration de la gouvernance environnementale et utilisation rationnelle des ressources naturelles

Axe de coopération 4 : Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités des acteurs

11. Cette rencontre a permis de souligner que le travail produit est clairement aligné avec les priorités du plan d'action 3 du CSLP en cours de finalisation. Les commentaires reçus à cette occasion, relatifs essentiellement à la reformulation de certaines problématiques, ont été dûment pris en compte par l'Equipe pays.

1.3 Matrices de résultats de l'UNDAF

12. Un atelier de formulation des matrices de résultats de l'UNDAF a été organisé en novembre 2010 auquel ont activement participé les représentants du Gouvernement et du Système des Nations Unies. Une première ébauche des matrices de résultats a été développée à partir des conclusions de l'analyse causale, de l'analyse des écarts de capacités des acteurs et des potentialités de conflits.

13. Un contrôle de qualité interne du travail produit a été réalisé. Cet exercice s'est focalisé sur la prise en compte des 5 principes de programmation des Nations Unies (gestion axée sur les résultats, approche basée sur les droits humains, approche genre, développement durable et développement des capacités). Les thématiques transversales suivantes ont été également prises en compte: la promotion et la protection des droits de l'homme, de l'égalité en matière de genre, la lutte contre le VIH/SIDA et la promotion de la bonne gouvernance.
14. Les représentants de la société civile et des partenaires techniques et financiers ont participé au travail de finalisation des matrices et leurs commentaires et recommandations pris en compte avant validation technique des matrices.

1.4 Contrôle qualité et validation de l'UNDAF

15. La version provisoire de l'UNDAF a été partagée avec le Groupe des Pairs de l'Equipe des Directeurs régionaux, chargé d'assurer la qualité du processus et des produits qui en découlent, et leurs commentaires dûment pris en compte par l'Equipe de pays.
16. La version provisoire de l'UNDAF a été validée par le Gouvernement au niveau politique en mai 2011 après la validation du troisième Plan d'action du CSLP.

2.1 Axe de coopération 1 : Lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire

17. Cet axe de coopération contribuera à l'axe 1 du CSLP portant sur « l'accélération de la croissance et stabilisation du cadre macro-économique » à travers « l'exploitation optimale des sources de la croissance », à l'axe 2 relatif à « l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres » et à l'axe 3 « développement des ressources humaines et expansion des services de base ». Les interventions prévues concourront à l'atteinte des OMD 1 - Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim et 3 – Promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Analyse de situation

18. La croissance économique (taux de croissance annuel moyen du PIB réel) a été de 3,7% sur la période 2006-2009, tirée essentiellement par le secteur tertiaire constitué des transports, des télécommunications, du commerce et autres services privés, et dans une moindre mesure, par les industries extractives (fer, cuivre et plus récemment or). Depuis mars 2006, la Mauritanie exporte du pétrole mais le niveau d'exploitation actuel est largement inférieur aux prévisions établies en 2005. Le secteur primaire (la pêche, l'agriculture et l'élevage), dont dépend plus de 50% de la population, a été le moins dynamique sur la période.
19. La pauvreté touche encore 42% des 2.975 millions de mauritaniens en 2008¹ (contre 46,7% en 2004). On relève une tendance à l'augmentation de l'incidence de la pauvreté en milieu rural qui s'élève à 59,4% en 2008. L'extrême pauvreté (estimée à 25,9% en 2008, contre 28,8% en 2004) a connu une diminution plus lente que celle de la pauvreté globale. Sur les 53 moughataas du pays en 2008, 15 présentent des taux de pauvreté supérieurs à 65%, correspondant à près de 32% de l'étendue de la pauvreté dans le pays, situation confirmée par l'analyse de la profondeur et de la sévérité. Ces moughataas représentent près de 18% de la population totale du pays, essentiellement dans le Hodh el Chargui, l'Assaba, le Gorgol et le Brakna. Le groupe des indépendants agricoles apparaît comme le plus touché par la pauvreté avec 70% de prévalence, indiquant un lien étroit entre la pauvreté et la localisation géographique.
20. L'évaluation de l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres (Axe 2 du CSLP), effectuée en 2010, montre le faible impact des politiques publiques. Cette situation trouverait son origine dans la faible diversification de l'économie qui offre peu d'opportunités de création d'emplois. Le taux de chômage stagne et demeure très élevé (32,5% en 2004 et 31,2% en 2008). Ce taux varie très peu selon le milieu de résidence mais reste plus prononcé chez les jeunes et chez les femmes. En effet, le chômage touche plus particulièrement les femmes (44%) que les hommes (23,9%), et cela de façon plus prononcée dans la tranche d'âge 15-24 ans (66,7% des femmes contre 44,1% des hommes). On observe la persistance du phénomène du travail des enfants qui se situe à 3,8% dont plus de 34% dans le secteur agropastoral. Par ailleurs, bien qu'il y ait eu un recul du taux d'analphabétisme de la population âgée de plus de 15 ans qui est passé de 42,5% à 38,5% entre 2004 et 2008, ce taux reste à un niveau élevé pour les groupes pauvres (54%), le milieu rural (50%) et les femmes (45,6%).
21. La place des femmes dans l'économie nationale ne reflète ni leur poids démographique (plus de 50% de la population) ni leur potentiel contributif. Cette situation s'explique notamment par la faiblesse des capacités techniques des femmes, une accession difficile à la propriété foncière, des systèmes de crédit développés en faveur des femmes les plus pauvres qui ne contribuent pas à la promotion de la productivité et de l'entrepreneuriat féminin et l'absence de programmes ciblés spécifiquement vers la promotion et la participation économique des femmes et la valorisation de leur activité économique.

¹ EPCV 2008

22. Selon les années et périodes de l'année, entre 18 et 31% de la population rurale (environ 290.000 à 490.000 personnes) sont dans une situation d'insécurité alimentaire, d'après les enquêtes². Cette variabilité est liée aux périodes de soudure et aux niveaux de récolte qui sont fortement dépendants des conditions météorologiques ou d'éventuelles invasions acridiennes. Ces populations en situation d'insécurité alimentaire sont principalement situées dans les wilayas du Sud-est et le Centre du pays, donc paradoxalement dans des zones à potentiel de production agricole. Dans ces wilayas, les revenus de la grande majorité des ménages dépendent d'une combinaison d'activités économiques : élevage, agriculture, suivi des transferts d'argent (liés à la migration en ville ou venant de l'étranger de certains membres du ménage), du travail journalier et du petit commerce.
23. Au plan national, la production du pays ne couvre qu'une partie des besoins alimentaires (entre 16% et 30% au maximum ces dernières années). Ce faible niveau de couverture des besoins alimentaires est lié, entre autres, à des ressources productives limitées et fragiles (dégradation des terres, variabilité climatique, péril acridien). Les rendements agricoles sont faibles et n'ont pas connu d'évolution significative ces dernières années. L'amélioration de la productivité reste limitée par plusieurs facteurs tels que l'approvisionnement irrégulier du marché en intrants, l'absence d'encadrement technique et l'insuffisance de services d'appui-conseil aux producteurs, le faible niveau d'organisation des producteurs, la faiblesse voire l'absence de services financiers, le manque d'infrastructures (routes, irrigation, stockage, transformation) et le manque de sécurisation foncière des producteurs. D'une manière générale, les investissements dans le secteur ont faiblement bénéficié des mesures d'accompagnement relatives à l'environnement de la production. En aval, les filières de production ont souffert d'une faiblesse des systèmes de stockage, de transformation et de commercialisation.
24. Le déficit de la production alimentaire est comblé par l'importation de plus de 70% des besoins du pays en céréales, ce qui le rend tributaire de la volatilité importante des prix de produits alimentaires sur les marchés internationaux. Au cours de la période 2004-2008, la part de l'alimentation dans les dépenses des ménages est passée de 52% à 58% (66,5% pour les ménages ruraux), en raison notamment de l'augmentation des prix alimentaires résultant des crises mondiales de ces dernières années.
25. Le renforcement des capacités de résilience des populations vulnérables rurales apparaît donc comme un enjeu social, économique et politique majeur avec un impact important sur la cohésion sociale. Pour ce faire, la coordination et la cohérence des contributions de l'ensemble des partenaires de la Mauritanie est indispensable afin d'accompagner les efforts du Gouvernement et des populations concernées pour relever ce défi. Dans ce cadre, un accent particulier sera mis sur la sensibilisation des populations sur la revendication de leurs droits.

Avantages comparatifs du SNU

26. Les avantages comparatifs du SNU résident dans le plaidoyer et l'appui technique apportés au gouvernement dans l'élaboration de politiques et stratégies pour l'atteinte des OMD 1 et 3, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire. Le SNU est également bien placé pour la mise en œuvre d'interventions à effet de levier sur la lutte contre la pauvreté, y inclus des actions pilotes visant la promotion de l'emploi. Dans ce cadre, le SNU appuie la formulation des stratégies et programmes sectoriels, le renforcement des capacités des structures nationales en charge du pilotage et de la gestion du développement.

Résultats de l'UNDAF

27. La contribution du SNU visera une meilleure diffusion des effets de la croissance économique en termes d'emplois et de revenus ainsi que la recherche de la sécurité alimentaire au profit des populations vulnérables. Cette contribution sera axée sur :
 - l'amélioration de l'accès durable aux moyens et techniques de production pour les populations vulnérables, surtout celles vivant dans l'extrême pauvreté ;

² Enquêtes ESAM

- le développement d'opportunités d'emplois et d'auto-emplois, surtout pour les femmes et les jeunes, et la mise en œuvre de mesures concrètes pour y accéder de manière juste et équitable.

Le plaidoyer sera renforcé pour une meilleure intégration des questions d'emploi et des différentes dimensions de la sécurité alimentaire dans les politiques sectorielles et les programmes de développement. Les secteurs productifs clés tels que l'agriculture, l'élevage et la pêche seront ciblés. La valorisation des produits issus des activités de ces différents secteurs à fort potentiel de production sera également recherchée à travers des appuis conseils et la mise en œuvre d'activités démonstratives. En outre, les interventions viseront à rendre disponible des services appropriés tels que l'alphabétisation, la formation et l'encadrement pour promouvoir l'emploi et l'auto-emploi des groupes visés.

28. Enfin, au regard de la récurrence des situations d'urgence et de la vulnérabilité des populations qui en résulte, le SNU a fait le choix d'aborder cette problématique selon une approche de développement durable. Ainsi, il mettra tout en œuvre pour accompagner le gouvernement à renforcer les stratégies et mécanismes nationaux de prévention et de gestion des crises et catastrophes afin de réduire la vulnérabilité des populations. En cas d'urgence, des distributions gratuites d'aides alimentaires seront entreprises si le Gouvernement n'arrive pas à mobiliser l'aide nécessaire.
29. Globalement, la mise en œuvre de cet axe de coopération contribuera d'ici 2016 à l'amélioration des revenus des populations pauvres et vulnérables et de leur sécurité alimentaire et résilience face aux crises, dans un environnement de croissance accélérée, inclusive, créatrice d'emplois et réductrice des inégalités, conformément aux engagements internationaux de l'état en matière de droits sociaux économiques et culturels.

Partenariat

30. Dans le cadre de sa contribution à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, le SNU travaillera en étroite collaboration avec les institutions nationales compétentes et autres partenaires techniques et financiers, notamment l'Union Européenne, la Banque mondiale et les partenaires bilatéraux. Ce partenariat sera axé sur la mobilisation des ressources et l'appui à la formulation des politiques publiques. En outre, un accent particulier sera mis sur la complémentarité des actions dans les zones d'intervention en s'appuyant sur l'expertise et les moyens déployés par ces partenaires. Par ailleurs, les organisations de la société civile seront fortement sollicitées aussi bien pour l'identification et la mise en œuvre d'activités ciblées en faveur des couches vulnérables, que pour les programmes de suivi et d'évaluation.

2.2 Axe de coopération 2 : Accès aux services sociaux de base

2.2.1 Réduction de la mortalité maternelle et infanto-juvénile et maintien de la séroprévalence du VIH/SIDA à moins de 1%

31. Cet axe de coopération contribuera à l'axe 3 du CSLP « Développement des Ressources Humaines et Expansion des Services de Base » et des OMD suivants : 1 - Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, 4 - Réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq ans, 5 - Réduction de la mortalité maternelle et 6 - Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.

Analyse de situation

32. Le ratio de mortalité maternelle, estimé à 686 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes³, est l'un des plus élevés de la sous-région. Si la tendance actuelle se poursuit, le pays ne pourra pas atteindre l'OMD 5 en 2015. L'analyse causale a identifié les principales causes de décès maternel (hémorragies, troubles hypertensifs et dystocies) et les principaux déterminants qui sont les grossesses rapprochées, les maladies survenues au cours de la grossesse.
33. Le taux de mortalité infanto juvénile reste encore élevé avec 122 décès pour 1 000⁴ enfants de moins de 5 ans, dont 77 au cours de la première année. Si la tendance actuelle se poursuit, le pays ne pourra pas atteindre l'OMD 4 en 2015.

³ MICS 2007

⁴ MICS 2007

Les principales causes restent la prévalence élevée des maladies transmissibles (IRA, Diarrhées et paludisme), la mauvaise prise en charge du nouveau né et la malnutrition aiguë (12.5%)⁵ et chronique (17.8%)⁶.

34. La mauvaise qualité des services, la faiblesse de leur accessibilité et de leur utilisation couplées à une connaissance insuffisante des signes de danger des maladies de l'enfant et des complications de la grossesse, demeurent les causes sous-jacentes importantes des mortalités infantile et maternelle. Cette situation est imputable à un système de santé déficient à tous les niveaux, accentué par la non intégration de certains programmes, notamment la nutrition, dans les autres politiques sectorielles et la faiblesse des alternatives de paiement solidaire des soins. Les principaux déterminants de la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans sont variables selon les zones agro-écologiques. les plus fréquents sont le faible apport alimentaire diversifié particulièrement durant les périodes de soudure, les pratiques d'alimentation inadéquates et les mauvaises conditions d'hygiène.
35. Les données collectées ces dernières années sur le VIH/SIDA, montrent que la prévalence chez les femmes enceintes vues en Consultation Périnatales (CPN) a connu une progression constante, jugée statistiquement insignifiante (0,51% en 2001, 0,57 en 2003 et 0,83% en 2007). Cependant, elle a dépassé le seuil des 5% chez certains groupes à risque. L'analyse causale a mis en exergue, la méconnaissance du VIH/SIDA par les populations, la non utilisation des moyens de prévention et l'insuffisance de la prise en charge des Personnes Vivant avec le VIH/SIDA (PVVIH). Cette situation s'explique par le manque d'information, la faiblesse de la réponse nationale, l'accès limité aux services de prévention, de dépistage, de prise en charge (traitement par les anti-rétroviraux (ARV) et la prise en charge de la transmission mère-enfant (PTME), et la stigmatisation des PVVIH. Le tabou, le déni du VIH/SIDA, l'analphabétisme et la faible performance du système de santé restent des causes structurelles.

Avantages comparatifs du SNU

36. Dans le domaine de la santé, de la nutrition et de la lutte contre le VIH/Sida, le SNU appuie de manière cohérente et synergique la formulation et la mise en œuvre de politiques et stratégies sectorielles, la génération des connaissances, la surveillance épidémiologique et la lutte contre les épidémies. Dans ce cadre le SNU assure le plaidoyer et le passage à l'échelle des interventions à fort impact sur la survie de l'enfant et de la santé de la femme, ainsi que dans le domaine de la garantie des normes et procédures.

Résultats de l'UNDAF

37. Dans le domaine de la santé et de la nutrition, quatre effets ont été identifiés afin d'aider le Gouvernement à garantir la santé maternelle, la survie de l'enfant, le contrôle de la morbidité des autres maladies et le renforcement du système de santé dans son ensemble.

Les résultats escomptés des interventions du SNU et de ses partenaires sont les suivants :

- Les enfants de moins de 5 ans bénéficient de soins de santé et de nutrition de qualité en particulier dans les Moughataas rurales et périurbaines. Les efforts seront axés sur : i) la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) communautaire et clinique, ii) la vaccination, intégrant des efforts de récupération des enfants non vaccinés, iii) un paquet standard de soins néonataux mis à l'échelle, iv) les soins de nutrition de qualité, l'allaitement maternel exclusif et une alimentation de complément adéquate pour les nourrissons de plus de 6 mois, la distribution des micronutriments et l'appui à l'enrichissement des aliments.
- Les femmes en âge de procréer bénéficient des soins de santé de la reproduction de qualité en particulier dans les Moughataas rurales et périurbaines. La contribution à cet effet passera par l'appui à la disponibilité et à l'accessibilité aux soins obstétricaux, y compris les soins d'urgence de qualité dans les formations sanitaires. Un accent particulier sera mis sur l'accroissement de la demande des services SR en général et notamment les CPN, les accouchements assistés et l'espacement des naissances. Les efforts seront focalisés sur la vulgarisation des connaissances sur les signes de dangers de la grossesse de l'accouchement et du post partum à travers les différents réseaux communautaires. Les mécanismes d'accès financiers aux soins, tels que le forfait obstétrical, les mutuelles de santé, seront progressivement mis à l'échelle.

⁵ SMART 2010

⁶ SMART 2010

- Les structures de santé offrent un paquet d'interventions pour la lutte contre la tuberculose, le paludisme, le VIH/Sida et autres maladies. Cet effet se réalisera à travers le renforcement des interventions de prévention, de dépistage et de prise en charge des cas, conformément aux protocoles nationaux. La surveillance intégrée des maladies endémiques et épidémiques sera également consolidée. Les maladies émergentes et non transmissibles seront prises en compte dans le cadre d'une approche multisectorielle. Dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA, les efforts seront concentrés sur le renforcement des capacités, la communication pour le changement social et comportemental, l'appui à la prestation de services de prévention, de soins, de traitement et de soutien de qualité. Un accent particulier sera mis sur la protection des droits des personnes infectées et affectées et sur leur soutien psychosocial.
- L'approche district est effective dans les Moughataas. L'approche district (moughataa) constitue une stratégie de développement de la santé basée sur une gestion décentralisée des services de santé de base. Cette stratégie mettra l'accent sur l'élaboration et la mise en application de la carte sanitaire, le renforcement des capacités des districts et des régions sanitaires en planification opérationnelle, prévention et gestions des situations d'urgence, l'amélioration du système de gestion des intrants et le suivi-évaluation des programmes. Des instances de coordination et de gestion à tous les niveaux seront appuyées en vue d'améliorer la gouvernance du secteur. Un accent particulier sera mis sur le Système National d'Information Sanitaire (SNIS) en termes de collecte, d'analyse des données et de circuit de l'information sanitaire afin de servir comme outil de planification en temps réel.

Partenariat

38. Le SNU est membre du groupe thématique santé aux côtés de la Banque Mondiale, du FMI, de l'Union Européenne et des coopérations bilatérales (Espagne, France). Les PTF se focalisent sur l'atteinte des OMD en particulier la réduction de la mortalité maternelle et infantile-juvénile et sur la mise en œuvre des programmes prioritaires (lutte contre le VIH/Sida, paludisme, tuberculose, etc.). Dans le cadre de la dynamisation de l'approche sectorielle, le SNU recherchera entre 2012 et 2016 l'élargissement des PTF à de nouveaux partenaires dans une approche d'harmonisation et d'alignement pour la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS). La société civile notamment les associations professionnelles, le secteur privé ainsi que les ONG intervenant dans le secteur seront également des partenaires privilégiés dans ce domaine.

2.2.2 Achèvement d'une éducation de base de qualité

39. Les efforts conjugués des agences du Système des Nations Unies contribueront à l'atteinte de l'objectif de scolarisation primaire universelle (OMD 2), la réduction des disparités géographiques, de genre, socio-économiques au niveau de tous les cycles d'enseignement (OMD 3). Ces résultats de l'UNDAF sont arrimés aux priorités nationales déclinées dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), spécifiquement celle de l'axe 3 « Développement des Ressources Humaines et Expansion des Services de Base » et la seconde phase du Programme National de Développement du Secteur Educatif.

Analyse de situation

40. L'enseignement fondamental demeure en retard sur les objectifs ciblés. Le taux brut de scolarisation (TBS) s'établit à 100.2% (2010), avec des disparités régionales. La probabilité d'accéder à l'école est plus élevée en milieu urbain (87%) qu'en milieu rural (64%) et les disparités selon le quintile de revenu montrent un écart similaire entre le premier et le dernier quintile. La parité selon le genre, relativement homogène sur l'ensemble du territoire, est plutôt favorable aux filles (1.07). Les données d'enquêtes de ménages récentes (MICS et EPCV) montreraient qu'entre 12 et 20% d'une cohorte n'accède jamais à l'école. La rétention en cours de cycle demeure par ailleurs faible, avec la encore des disparités selon le genre, le niveau de revenu et la localisation. La fréquentation de l'enseignement originel ne permet pas de faciliter l'accès à l'enseignement formel. Les problèmes d'accès et de rétention conduisent à un niveau d'achèvement national de 72% : trois enfants sur 10 n'atteignent jamais la fin du cycle fondamental. Le niveau de qualité demeure également préoccupant tant du point des conditions de scolarisation que du niveau d'acquisition des élèves (certification faible).

Le niveau de couverture de l'enseignement secondaire demeure faible, avec un taux brut de scolarisation de 25%. La couverture, la qualité et la pertinence des formations professionnelles sont également préoccupantes au regard de

l'insertion des diplômés sur le marché de l'emploi. Au total, 182 085 enfants âgés de 6-14 ans seraient déscolarisés ou non scolarisés⁷.

41. L'analyse des problèmes a mis en évidence des causes sous-jacentes liées à l'offre de formation : faible développement d'un enseignement préscolaire de qualité (8,2% en moyenne, de 16% dans la capitale à moins de 3,7 % en milieu rural), pilotage défaillant du système, absence de carte scolaire, cadre légal non appliqué et formations techniques peu pertinentes. D'autres causes sous-jacentes sont liées à la demande sociale. Celle-ci est rendue fragile par une perception erronée ou mauvaise de l'école chez certains parents, ainsi que par les conditions socioéconomiques des ménages pour lesquels les coûts de scolarisation (coûts directs et d'opportunité) peuvent s'avérer élevés. La faible scolarisation des filles dans le secondaire serait pour une grande part liée à la pauvreté et aux exigences des parents pour la sécurité des filles que ne sont pas en mesure de garantir les écoles secondaires (notamment les conditions de transport et de logement). A cela s'ajoutent les mariages et les grossesses précoces.

Avantages comparatifs du SNU

42. Fort d'une présence sur le terrain importante, le SNU dispose d'une expertise technique reconnue au niveau de la coordination sectorielle intervenant en appui à la définition et à la mise en œuvre du Programme national de développement du secteur de l'éducation (PNDSE). Les avantages comparatifs du SNU sont reconnus dans les domaines suivants : expansion de la couverture ; développement de standards nationaux ; enseignement préscolaire et formel, réduction des disparités; amélioration de la qualité; restauration du service éducatif en situation d'urgence; nutrition scolaire et renforcement des capacités ; enseignement non formel.

Résultats de l'UNDAF

43. Les trois effets identifiés concourent à la promotion d'un enseignement de base de qualité. Les résultats escomptés des interventions du SNU et de ses partenaires sont les suivants :
 - Les enfants de 3-5 ans bénéficient d'une couverture étendue d'un enseignement préscolaire de qualité. Les efforts pour atteindre cet effet seront axés sur un renforcement des capacités de pilotage du sous secteur de la petite enfance (système d'information, suivi-évaluation), l'amélioration des conditions de prise en charge des enfants préscolarisés dans les zones d'intervention ainsi que l'opérationnalisation d'une stratégie d'éducation parentale, par le biais d'outils de communication et de formation sur la prise en charge de l'enfant, visant l'amélioration des pratiques parentales en terme de développement du jeune enfant.
 - Les enfants achèvent un cycle d'enseignement fondamental de qualité et bénéficient d'opportunités d'accès étendues au premier cycle de l'enseignement secondaire général, sur l'ensemble du territoire. L'accent sera mis sur le pilotage du système, par l'appui à la mise en place d'un mécanisme de planification et suivi-évaluation à la fois au niveau central et déconcentré. L'amélioration des conditions d'apprentissage est également ciblée, par l'extension de l'approche projet d'école⁸ à l'ensemble des écoles complètes du pays, et une mobilisation sociale autour de l'école. Dans le but de favoriser la mise en place de passerelles entre l'enseignement originel et l'enseignement formel, une action visant la définition d'un cadre réglementaire est envisagée, avec mise en œuvre dans les zones d'intervention. La qualité des enseignements sera également abordée par le biais des formations de formateurs.
 - Les enfants et les jeunes non scolarisés et déscolarisés bénéficient d'opportunités d'intégration dans les structures d'enseignement formel, d'alphabétisation ou des filières de formation professionnelles d'insertion. Les efforts entrepris cibleront les enfants et jeunes hors du système scolaire. Il s'agira en premier lieu de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie d'habilitation de ces enfants, ainsi que de la recherche de mécanisme de stimulation de la demande de scolarisation auprès des populations (communication pour le changement de comportements, réduction des coûts pour les communautés), afin d'améliorer la demande et la mobilisation parentale autour de l'école.

⁷ ERAM 2008

⁸ Approche visant l'amélioration de l'environnement scolaire à travers les fournitures et kits scolaires et solaires, les infrastructures d'eau et assainissement, la mobilisation communautaire, la mise en place d'activités génératrices de revenus

Partenariat

44. Les effets et actions envisagés s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la seconde phase du PNDSE, autour duquel sont fédérés l'ensemble des partenaires techniques et financiers parmi lesquels la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement, l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale et le Développement ainsi que la Coopération Française. Le SNU continuera par ailleurs à travailler avec les acteurs de la société civile, en particulier les Organisations Non Gouvernementales nationales et internationales et les associations de parents d'élèves.

2.2.3 Protection des enfants et des femmes contre les violences, l'exploitation, les discriminations, les abus et la négligence

45. La protection des enfants et des femmes concourt à l'atteinte de l'OMD 3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en adressant les discriminations et violences basées sur le genre (VBG). Elle est aussi dépendante des progrès relatifs à l'OMD 2 - Assurer l'éducation primaire pour tous les enfants et à l'OMD 6 - Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies pour garantir l'accès à l'éducation de tous les enfants vulnérables y inclus les orphelins du SIDA et l'intégration sociale des enfants victimes de VEDAN. La protection est inscrite dans l'axe 3 du CSLP « Développement des Ressources Humaines et Expansion des Services de Base ».

Analyse de situation

46. Les violences, l'exploitation, les discriminations, les abus et la négligence (VEDAN) sont multiformes en Mauritanie et affectent environ 300,000 filles et garçons mauritaniens de moins de 15 ans. Ces victimes sont sérieusement privées de soins ou de services, marginalisées ou nécessitent des mesures de protection spécifiques vu leurs conditions de vie difficiles. Les adolescents et adolescentes de 15 ans à 18 ans issus des couches les plus défavorisées sont tout aussi affectés ou exposés à ces problèmes. On compte notamment plus de 18,000 enfants de 5-14 ans victimes de travail précoce, près de 31,000 orphelins y inclus ceux du VIH/SIDA, au moins 1,000 enfants des rues et talibés, 7,000 handicapés, au moins 10,000 enfants rapatriés, réfugiés, migrants. Les filles et les femmes sont fortement affectées par les pratiques néfastes : Mutilations Génitales Féminines (MGF) : 72% ; femmes mariées avant 18 ans : 43% ; gavage : 20%). La polygamie concerne 1 sur 10⁹ femmes mariées de 15-49 ans et le taux de divorce avoisine les 46% avec pour conséquences la marginalisation et la paupérisation en raison, notamment, de la perte d'un soutien financier et du non paiement des pensions alimentaires dues aux enfants. Les violences sexuelles et domestiques étant encore un sujet tabou, les cas ayant fait l'objet de plaintes sont insignifiants (entre 200-300 cas enregistrés chaque année à Nouakchott). La majorité des enfants victimes du travail précoce sont des filles domestiques vivant dans des conditions proches de l'esclavage et exposées aux agressions sexuelles (15%¹⁰).
47. L'analyse de la problématique de protection des enfants et des femmes a fait ressortir des insuffisances notables au niveau institutionnel et légal, sur le plan de la réponse et de la connaissance des phénomènes de VEDAN ainsi qu'au niveau des mentalités. De ce fait, la nécessité d'adresser de manière concomitante ces insuffisances pour impulser un changement durable dans la protection des enfants et des femmes s'impose, en tirant profit des avantages comparatifs du SNU.

Avantages comparatifs du SNU

48. Le SNU dispose d'un avantage comparatif dans le domaine de l'appui à la mise en place et l'opérationnalisation des Systèmes de protection des enfants et des femmes; le soutien à la réforme de la justice juvénile; la prévention et la lutte contre les VEDAN et l'assistance aux victimes des problématiques les plus aiguës (enfants sans encadrement parental, victimes de violence sexuelle, de travail et de traite, handicapés), selon les normes et standards nationaux et internationaux en vigueur.

Résultats de l'UNDAF

⁹ MICS (2007)

¹⁰ MASEF/UNICEF, mai 2010: Traite, trafic, travail des enfants en Mauritanie

49. L'action conjointe du SNU visera l'effet suivant : les enfants et les femmes vulnérables sont protégés contre les discriminations, l'exploitation et les violences physiques et psychologiques dans les 8 wilayas les plus à risque. Les agences intensifieront leurs efforts de renforcement des capacités nationales dans le domaine de la protection et développeront leur plaidoyer en faveur d'une meilleure application des lois et politiques y relatives. Les actions contribueront également à la lutte contre l'extrême vulnérabilité, en rendant disponibles des services de prévention et de protection pour 70% des enfants et des femmes identifiés à travers des systèmes de protection mis en place dans les wilayas cibles.
50. L'effet attendu concourra à renforcer les capacités du Gouvernement à répondre à ses obligations vis-à-vis de la Convention sur les Droits de l'Enfant (CDE), de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination contre les Femmes (CEDEF), de la Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant ainsi que des recommandations du Secrétaire Général des Nations Unies pour mettre fin aux violences à l'encontre des enfants et des femmes. Les interventions du SNU pour les cinq prochaines années porteront sur :
- Le renforcement du cadre légal et des capacités institutionnelles en vue de parvenir à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi/reporting des politiques, stratégies et lois appropriées, à travers des institutions de protection dotées de compétences et du budget nécessaires ;
 - La coordination et l'articulation des actions à travers des systèmes devant rendre disponibles un paquet minimum de services intégrés de prévention et de prise en charge des enfants et des femmes, à tous les niveaux géographiques et décisionnels, tant en situation normale que dans les urgences ;
 - La promotion de normes sociales favorables à la protection des enfants et des femmes par l'habilitation des familles et des communautés.
 - Le plaidoyer pour la levée des réserves émises par le gouvernement dans le cadre de la ratification de la CEDEF
51. Pour une meilleure connaissance des phénomènes liés à la protection des enfants et des femmes, des actions seront menées en vue de la production et la mise à jour des données sur la vulnérabilité de ces groupes. L'atteinte de cet effet passera aussi par des changements positifs dans les mentalités des populations en vue d'un environnement social favorable à la réalisation des droits des enfants et des femmes.

Partenariat

52. Les interventions du SNU seront menées dans le cadre d'une coordination et d'un partenariat avec les agences bilatérales et multilatérales notamment la GIZ, la Coopération espagnole et l'UE et avec des ONG internationales et nationales spécialisées dans le domaine, en particulier les associations communautaires et celles des enfants.

2.3 Axe de coopération 3: Amélioration de la gouvernance environnementale et utilisation rationnelle des ressources naturelles dans l'optique de la réduction de la pauvreté et des risques environnementaux, y inclus les changements climatiques

53. Cet axe de coopération contribuera à l'axe 2 du CSLP portant sur la valorisation du potentiel de croissance et de productivité des pauvres, notamment dans le domaine de la « préservation de l'environnement et sa valorisation comme bien économique pouvant contribuer à la lutte contre la pauvreté », et à l'axe 4 du CSLP portant sur la bonne gouvernance, notamment dans le domaine du « renforcement de la gouvernance environnementale ». Les interventions de cet axe contribueront à l'atteinte des OMD 1 - Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim et 7 - Assurer un environnement durable.

Analyse de situation

54. La Mauritanie couvre une superficie de 1.030.000 km² dont 77% sont désertiques. Ce phénomène est intimement lié aux sécheresses successives de ces trente dernières années. La désertification est aussi aggravée par des facteurs anthropiques. En effet, la pauvreté et le rythme soutenu de la croissance démographique (2,4%), les systèmes extensifs de production animale et végétale contribuent fortement à la surexploitation des ressources naturelles entraînant leur déperdition. La déperdition des ressources naturelles continentales et maritimes est le principal défi environnemental de la Mauritanie. Parmi ses manifestations, on peut noter l'avancée du désert sur 150.000 km² (15%

du territoire) entre 1974 et 2004, la diminution des ressources halieutiques, le recul de 50% des superficies occupées par les forêts passant de 0,4% en 1990 à 0,2% en 2006.

55. La Mauritanie est confrontée à d'autres défis environnementaux liés au changement climatique (inondations, sécheresses, montée des eaux marines, dégradation de la biodiversité maritime et côtière) et qui ont des conséquences négatives sur le développement humain, notamment dans les secteurs alimentaire, sanitaire et socio-économique. La pollution liée à l'exploitation minière et aux déchets liquides et solides est aussi une menace environnementale sérieuse pour le pays. L'indicateur de performance environnemental (2010) classe ainsi le pays 161ème rang sur 163 indiquant sa très haute vulnérabilité face aux aléas climatiques.
56. L'analyse causale a mis en relief la transversalité des questions environnementales et l'impact des changements climatiques sur tous les problèmes de développement, notamment la pauvreté, l'insécurité alimentaire et le faible accès aux services sociaux. Parmi les causes profondes de la dégradation des ressources naturelles, la plus importante est la faiblesse de la gouvernance environnementale, illustrée par une faible intégration de la dimension environnementale dans les politiques publiques, la faiblesse des mécanismes de coordination intersectorielle, et l'insuffisance des ressources humaines et financières dans le secteur (moins de 2% du budget de l'Etat). Les autres causes structurelles identifiées sont les changements climatiques, la pauvreté des ménages qui les obligent à tirer principalement leurs revenus des ressources naturelles et le manque d'alternatives aux combustibles ligneux.
57. Conscient de l'incidence négative des défis environnementaux sur son développement, le Gouvernement de la Mauritanie a créé un Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable (MDEDD) en 2007. Plusieurs documents stratégiques ont été adoptés, notamment la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD), le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE 2007-2011) et le Plan d'Action National de Gestion des Risques de Catastrophes (PANGRC). Cependant, la plupart des départements ministériels ne disposent pas d'instruments d'intégration de l'environnement dans leurs interventions et tous les secteurs concernés nécessitent un renforcement de capacités au niveau national aussi bien que local.

Avantages comparatifs du SNU

58. Les avantages comparatifs du SNU résident dans le plaidoyer, l'appui technique et la mobilisation des ressources pour la prise en compte de la dimension environnementale dans les politiques de développement. En outre, le Système dispose d'une expertise avérée en matière de mise en œuvre d'initiatives dans les domaines de la lutte contre la désertification et la surexploitation des ressources naturelles y compris halieutiques, l'adaptation aux effets des changements climatiques, ainsi que l'accès aux sources d'énergie renouvelable.

Résultats de l'UNDAF

59. L'action conjointe du SNU contribuera à la valorisation économique du capital naturel productif, la bonne gouvernance environnementale et la réduction des effets des changements climatiques dans le cadre de l'opérationnalisation des engagements souscrits par le pays au titre des conventions internationales.
60. Le premier effet, relatif à la bonne gouvernance environnementale et la valorisation économique des ressources naturelles, prenant en compte le changement climatique, visera les interventions suivantes :
 - l'intégration des questions environnementales et de la valorisation du capital naturel productif et dans les stratégies, politiques, programmes, plans et budgets nationaux.
 - le renforcement des capacités du ministère de l'environnement en matière de coordination intersectorielle et de contrôle environnemental.

Le deuxième effet, relatif à l'habilitation des populations vulnérables pour la lutte contre la pauvreté à travers la conservation et la valorisation économique du capital naturel productif, et l'adaptation au changement climatique, portera sur :

- l'adoption de comportements respectueux de l'environnement et la gestion rationnelle du capital naturel productif qui est leur principale source de revenus.
- l'adoption des bonnes pratiques d'atténuation, d'adaptation et de résilience au changement climatique.

Partenariat

61. L'action du SNU dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques sera effectuée en coordination avec plusieurs partenaires techniques et financiers de la Mauritanie dont l'AFD, la BID, la BM, la GIZ, la JICA, l'UE, l'USAID, les Coopérations Espagnole (AECID) et Chinoise, à travers du Groupe des Partenaires pour l'Environnement. Le SNU collaborera également avec de nombreuses ONG nationales et internationales, telles que l'UICN, World Vision, le WWF et Counterpart International.

2.4 Axe de Coopération 4 : Amélioration de la gouvernance (économique, démocratique, territoriale et locale, contrôle citoyen de l'action publique) et renforcement des capacités des acteurs

62. Cet axe de coopération contribuera aux priorités nationales du CSLP, telles que définies dans ses axe 4 « amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités » et 5 « renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination ». La bonne gouvernance et le renforcement de l'état de droit sont des facteurs indispensables pour assurer un climat propice au développement inclusif et l'atteinte des OMD, tels qu'affirmés dans la Déclaration du Millénaire.

Analyse de situation

63. La faiblesse des institutions de gouvernance économique et démocratique a été identifiée comme l'une des causes structurelles de plusieurs problèmes de développement. Ceci s'illustre par l'instabilité institutionnelle, la faible présence des services publics en dehors des grands centres urbains, la mise en œuvre incomplète des stratégies de lutte contre la pauvreté, le faible taux de satisfaction des usagers des services publics et un fort indice de perception de la corruption. Les questions de renforcement de l'unité nationale dans sa richesse multi ethnique et multi culturelle, la lutte contre toutes formes d'exclusion et de marginalisation telles que les séquelles de l'esclavage ou les inégalités de genre méritent une considération importante vu l'impact potentiel de ces facteurs sur le développement, les droits, ainsi que du point de vue de la réduction des risques d'instabilité et des tensions sociales.
64. Du point de vue de la gouvernance démocratique, on observe encore des contraintes majeures liées à la nécessité de consolider les acquis démocratiques, à l'exercice encore limité du contrôle de l'action publique de la part des élus, ainsi qu'au faible développement du contrôle citoyen et du rôle de la société civile. Face à ces défis, il est nécessaire de poursuivre le développement des capacités des institutions démocratiques, le renforcement du cycle électoral, l'institutionnalisation de l'approche genre, la promotion de la citoyenneté et la protection des droits fondamentaux.
65. La situation de l'administration publique est caractérisée par des contraintes ayant trait aux aspects institutionnel et organisationnel. Le système de production, diffusion et analyse des données statistiques présente des faiblesses, ce qui constitue une limite dans l'élaboration de politiques de développement axées sur les OMD, dont la conduite efficace est entravée entre autres, par la faible articulation entre les stratégies nationales et la planification participative au niveau local ; ceci représente un défi majeur en termes d'efficacité de l'aide. En général, les capacités nationales de planification méritent d'être améliorées et renforcées, notamment en ce qui concerne le système de suivi du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, et sa déclinaison en stratégies sectorielles aux niveaux national, régional et local. Dans ce cadre, la gouvernance locale représente une opportunité cruciale pour l'Etat de fournir de façon plus efficace et structurée des services de base aux populations et d'impliquer davantage le citoyen dans les processus de planification et gestion du développement. Il convient donc de renforcer les capacités de conduite du processus du développement au niveau régional pour appuyer la mise en œuvre effective de la Déclaration de Politique de Décentralisation et de Développement Local, adoptée en 2010.

66. La Mauritanie fait face également à des défis majeurs en termes de climat des affaires et de qualité du service public. L'existence de la corruption, qui est jugé très répandue par la grande majorité de citoyens¹¹, constitue un véritable frein à l'accès équitable aux services publics et une source de déperdition de ressources destinés au développement. Une Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption, cadre de référence pour la transparence de l'action publique, a été adoptée en décembre 2010 et sa mise en œuvre effective prévue en 2011. Concernant les inégalités de genre, une Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre a été élaborée. Cependant, l'adoption et la mise en œuvre accusent un retard important. Cette situation sera améliorée par le renforcement des capacités institutionnelles et techniques de l'administration publique dans ces domaines.
67. L'analyse des potentialités de conflits montre que les questions relatives à la promotion et au respect des droits humains et au renforcement de la cohésion sociale demeurent centrales et transversales à toute intervention de développement en Mauritanie. Le diagnostic montre la nécessité d'inclure la dimension de prévention dans les politiques et stratégies de développement, entreprendre des démarches de dialogue participatif communautaire et renforcer considérablement l'accès des groupes vulnérables à la justice. Malgré les efforts du Gouvernement en faveur de l'unité nationale, à travers notamment les programmes de réinsertion des rapatriés et de règlement du passif humanitaire, l'adoption d'une loi portant incrimination de l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes, ainsi que la mise en place du Programme d'Eradiation des Séquelles de l'Esclavage (PESE), la poursuite des réformes demeure indispensable. L'Examen Périodique Universel (EPU) de la Mauritanie en 2010 a permis de constater les progrès accomplis par le pays et a recommandé des mesures pour la promotion et la protection des droits de l'Homme en vue de l'émergence d'une forte culture de droit.

Avantages comparatifs du SNU

68. L'avantage comparatif du SNU en matière de renforcement des institutions démocratiques est fondé sur l'impartialité et la crédibilité du Système, qui a montré une capacité de s'investir dans des domaines sensibles, notamment l'appui au dialogue national, au Parlement et aux élus locaux, au processus électoral. Fort de son mandat global et des expériences menées à travers ses programmes conjoints, le SNU est reconnu dans son rôle d'appui technique et de plaidoyer dans les sphères de l'application des normes internationales de droits de l'Homme et de la prévention des menaces à la cohésion sociale. Le SNU est également bien placé pour appuyer l'administration publique en vue du renforcement de ses capacités de planification, suivi et mise en œuvre des politiques de développement.

Résultats de l'UNDAF

69. La contribution du SNU visera l'amélioration de la gouvernance dans ses différentes articulations (démocratique, économique, locale), et ceci par le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des acteurs concernés. Cette contribution sera axée sur trois effets : 1) le développement des capacités des institutions démocratiques, notamment le Parlement, pour une meilleure participation, et un meilleur contrôle de l'action publique ; 2) le renforcement des capacités de l'administration publique pour une conduite plus efficace et plus transparente des politiques de développement axées sur les OMD ; 3) le renforcement des capacités nationales pour la promotion de la cohésion sociale à travers la pleine jouissance des droits humains, surtout des jeunes, des femmes, des enfants et des groupes marginalisés.

Pour assurer l'atteinte de l'effet 1, les interventions du SNU porteront sur:

- Le renforcement des capacités techniques et juridiques des élus pour le plein exercice de leurs fonctions, ainsi que celles des acteurs de la société civile pour la promotion de la culture citoyenne et un contrôle citoyen efficace ;
- La consolidation des acquis démocratiques par l'appui au cycle électoral et aux capacités des acteurs impliqués.

Pour assurer l'atteinte de l'effet 2, les interventions viseront :

- Le développement d'outils sensibles au genre et à l'approche droit, pour une coordination, pilotage, planification, budgétisation, gestion et S&E du CSLP et des OMD plus efficaces aux niveau national et local, ainsi que du système de statistique national en ce qui concerne les données désagrégées ;

¹¹ Enquête de perception de la corruption (PNUD 2007)

- Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques de l'administration pour la mise en œuvre d'initiatives nationales d'impact sur la gouvernance (Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre, stratégie nationale de lutte contre la corruption) et pour une gestion efficace de l'aide publique au développement ;
- L'appui à l'administration publique afin d'accroître ses compétences en matière de coordination et pilotage du développement humain et des OMD au niveau régional ;
- Le renforcement des capacités de l'administration pour fournir des services de qualité dans une perspective de « redevabilité » vis-à-vis du citoyen.

Pour assurer l'atteinte de l'effet 3, les interventions porteront sur :

- L'amélioration des capacités de l'Etat et de la société civile afin de favoriser un accès équitable des groupes vulnérables à la justice ;
- Le renforcement des capacités d'analyse, de gestion et de prévention des conflits des institutions, de la société civile et des citoyens dans les zones d'intervention, ainsi qu'une meilleure connaissance par ces derniers de leurs droits et devoirs, pour lutter contre toute forme de discrimination et d'exclusion ;
- L'appui aux institutions nationales et à la société civile pour l'harmonisation de la législation nationale avec les conventions internationales et régionales en matière de droits de l'Homme et faciliter/soutenir la mise en œuvre de celles-ci.
- Le renforcement des capacités de l'administration publique pour la mise en œuvre coordonnée d'une stratégie nationale de protection sociale.

Partenariat

70. L'axe 4 de l'UNDAF sera mis en œuvre en étroite collaboration avec les nombreux partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine de la bonne gouvernance, dont entre autres la Banque Mondiale, le FMI, l'Union Européenne et les partenaires bilatéraux notamment l'Espagne, l'Allemagne, les Etats-Unis et la France. Le SNU collaborera également avec des ONG, nationales et internationales spécialisées, telles que Transparency International et NDI. Le SNU veillera à renforcer la coordination des partenaires dans l'esprit de la Déclaration de Paris et pour le renforcement de l'appropriation nationale.

3

INITIATIVES HORS MATRICE

71. Cette section décrit les activités appuyées par les agences qui répondent à des demandes spécifiques du pays mais qui sont en dehors de la matrice de résultats communs de l'UNDAF. Les initiatives et résultats attendus sont brièvement décrits, ainsi que l'agence responsable, le budget et le calendrier estimés.

| Agence concernée : OMS | | | | |
|--|---|--|-------------------|---------------|
| Résultat | Produits | Activités | Coûts | Calendrier |
| Les dispositions relatives à la prévention des problèmes de santé publique liés à l'usage du tabac, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention cadre de l'OMS pour la lutte antitabac sont rendues opérationnelles | <i>Une réglementation stricte limitant l'usage du tabac est promulguée</i> | Interdire la fumée dans les lieux publics | 1 000 \$ | 2012/2013 |
| | | interdire la publicité, le sponsoring et toutes formes de promotion du tabac | 3 000\$ | 2013 |
| | | Interdire la vente pour et par les mineurs | 2 000\$ | 2013 |
| | <i>La mobilisation sociale en faveur de l'interdiction du tabac est renforcée</i> | Assurer un plaidoyer auprès des décideurs et leaders d'opinion | 10 000\$ | 2012-2014 |
| | | Renforcer les capacités de coordination et de mobilisation du programme national | 20 000\$ | Sur les 5ans |
| | | renforcer les réseaux de la société civile qui lutte contre le tabac | 40 000\$ | Sur les 5 ans |
| | <i>Un appui dans le domaine du sevrage est assuré</i> | Renforcer la lutte anti-tabac dans le milieu scolaire | 50 000\$ | Sur les 5ans |
| | | renforcer les capacités du pays dans ce domaine par la formation | 50 000\$ | Sur les 5ans |
| | <i>La prévalence du tabagisme est connue</i> | Encourager la création des centres de sevrage | 10 000\$ | 2012/2013 |
| | | Réalisation d'une enquête nationale pour connaître la prévalence du Tabagisme en Mauritanie et son évolution | 20 000\$ | 2012 |
| | | Réalisation de l'enquête GYTS (en milieu scolaire) | 10 000\$ | 2014 |
| | | Total Général | 216 000 \$ | |

| Agence concernée : PNUD | | | | |
|---|--|---|--------------|---------------------|
| Résultat | Produits | Activités | Couts | Date |
| Les mines antipersonnelles sont éliminées du territoire mauritanien | L'administration dispose d'outils et moyens techniques et financiers pour la mise en œuvre du programme national de déminage humanitaire conformément aux traités internationaux | Renforcement des capacités nationales, techniques et de coordination | 300 000 \$ | 2013-2014 |
| | | Elaboration d'une stratégie de communication et mobilisation des ressources | 20 000 \$ | 2012 |
| | | Assurer un plaidoyer auprès des décideurs et leaders d'opinion | 10 000 \$ | 2012 |
| | Les populations dans les zones d'intervention suspectées de mines antipersonnelles sont sécurisées | Réalisation d'enquêtes techniques | 250 000 \$ | 2013-2014 |
| | | Contrôle technique | 250 000 \$ | 2013-2016 |
| | | Operations de déminage | 1 000 000 \$ | 2013-2016 |
| | | Campagnes de sensibilisation auprès des populations | 300 000 \$ | 2013-2016 |
| | Total général | | | 2 130 000 \$ |

| Agence concernée : ONUDC | | | | |
|---|---|---|--------------|------------|
| Résultats | Produits | Activités | Couts | Calendrier |
| Les capacités des institutions étatiques et de la société civile sont renforcées afin d'assurer la lutte contre la criminalité et la drogue | <i>Produit 1 : la justice pénale dispose de capacités organisationnelles, d'outils et moyens techniques pour fonctionner effectivement.</i> | Former le personnel des services de la justice pénale dans les domaines spécialisés (blanchiment d'argent, techniques d'enquêtes et usage des moyens de coopération judiciaire internationale). | 1.000.000 \$ | 2012-2015 |
| | | Renforcer les capacités techniques et de coordination des services de la justice pénale | | |
| | <i>Produit 2: Les services de contrôle et de sécurité disposent de cadres institutionnels adéquats pour lutter contre la drogue et le crime organisé.</i> | Renforcer les cadres organiques en personnels et moyens financiers. | 2.000.000 \$ | 2012-2015 |
| | | Spécialiser et former en continue le personnel chargé de mener des enquêtes et des poursuites visant au démantèlement des filières de trafic de drogue et du crime organisé. | | |

| | | | | |
|--|--|--|---------------------|------------------|
| | | Harmoniser les cadres juridiques, faciliter la coopération judiciaire et renforcer les sanctions en matière de lutte contre la drogue et la criminalité. | | |
| | Produit 3: La prévention et le traitement de la toxicomanie sont assurés | Renforcer les capacités du Comité National de lutte contre le VIH/SIDA en personnels et moyens financiers | 1.000.000 \$ | 2012-2015 |
| | | Renforcer les capacités techniques et de coordination du Comité National de lutte contre le VIH/SIDA | | |
| | P4. Les OSC impliquées dans la lutte contre l'abus de drogues et le VIH/SIDA disposent de capacités de prévention et de traitement et d'un mécanisme de coordination des actions. | Renforcer les capacités d'intervention de la Société civile dans le cadre de la prévention, de la prise en charge et de la réinsertion. | 1.000.000 \$ | 2012-2015 |
| | | Renforcer et améliorer les initiatives communautaires de prévention en faveur des populations vulnérables. | | |
| | | Mettre en place un mécanisme de prévention, de prise en charge et de réinsertion | | |
| | Produit 5: les capacités des professionnels des centres de références sont renforcés dans le domaine de la prévention, de dépistage et de prise en charge sont mises en place. | Mettre en place des unités de prise en charge. | 1.000.000 \$ | 2012-2015 |
| | | Renforcer les moyens de dépistage, de réduction des risques et de soins des infections liées aux VIH/sida, à la tuberculose et aux virus de l'hépatite | | |
| | | Mettre en place des bases de données fiables et à jour | | |
| | | | 6.000.000 \$ | |

72. Le SNU estime à \$ 215.216.500 le montant nécessaire à l'achèvement des effets de l'UNDAF. Le détail des ressources nécessaires à la réalisation de chaque axe de coopération de l'UNDAF figure dans le tableau ci-dessous.
73. Les engagements de ressources seront effectués dans les documents de programmes des agences conformément aux procédures en vigueur au sein de chaque agence. Le budget sera actualisé sur une base annuelle pour refléter les cycles plus courts des agences spécialisées. Une stratégie de mobilisation des ressources sera développée par le SNU afin de réunir les ressources nécessaires à l'atteinte des effets de l'UNDAF. Celle-ci fera partie intégrante du Plan d'action de l'UNDAF qui sera développé au courant 2011.

| <i>Axes de coopération</i> | <i>Montant indicatif nécessaire à la réalisation des effets *</i> |
|--|---|
| 1. Lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire | 42.340.000 |
| 2. Accès aux services sociaux de base et maintien de la séroprévalence à moins d'1% | 104.817.500 |
| 2.1 Lutte contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile | 72.947.500 |
| 2.2 Achèvement d'une éducation de base de qualité | 27.670.000 |
| 2.3 Protection des femmes et des enfants victimes de VEDAN | 4.200.000 |
| 3. Préservation de l'environnement et adaptation au changement climatique | 33.410.000 |
| 4. Renforcement des institutions démocratiques, de l'administration publique et la promotion de la cohésion sociale | 26.303.000 |
| Total | 206.870.500 |
| Total (y inclus Initiatives hors-matrice) | 215.216.500 |

*En USD

74. La promotion des objectifs de l'alignement de l'Aide publique au développement sur les besoins et priorités nationales, tels que formulés par la Déclaration de Paris, guidera la mise en œuvre de l'UNDAF. A ce titre, le leadership national et l'appropriation nationale seront assurés de manière continue à travers les différents comités qui seront chargés de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des interventions programmées dans le cadre de l'UNDAF. Toutes les interventions seront formulées sur la base de l'approche programme, à l'exception faite des interventions démonstratives appuyant les politiques publiques innovantes, et seront dans la mesure du possible conçues en appui à un programme national spécifique. La mise en œuvre de l'UNDAF appuiera les priorités nationales pertinentes, telles qu'articulées dans le CSLP, les plans et programmes sectoriels et la Déclaration du Millénaire.
75. La mise en œuvre de l'approche harmonisée pour le transfert d'espèces (HACT), qui vise à accroître l'efficacité globale des interventions en mettant davantage l'accent sur les besoins définis par les programmes, permettra de réduire considérablement les coûts de transaction imposés aux partenaires, d'alléger leur charge de travail, tout en mettant l'accent sur le renforcement de leurs capacités et la coordination accrue des programmes des Nations Unies.
76. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, le SNU continuera à renforcer son partenariat stratégique avec les autres Partenaires techniques et financiers à travers les cadres de concertation sectoriels existants. Un accent particulier sera mis sur le partenariat et la coordination avec la société civile, le secteur privé, l'administration centrale et locale ainsi qu'avec les institutions de recherche et de formation. Ce partenariat renforcé devant permettre une rationalisation dans l'utilisation des moyens, une optimisation des interventions, des actions plus efficaces et efficientes. Le SNU développera également la coopération sud-sud à travers des échanges des expériences et de meilleures pratiques.
77. Afin de garantir l'opérationnalisation cohérente des priorités stratégiques identifiées dans le Plan cadre, le Gouvernement et le SNU sont convenus de développer un plan d'action de l'UNDAF qui remplacera les documents opérationnels de chaque agence tels que les CPAP. Ce plan d'action conjoint qui sera développé en 2011, constituera un cadre de responsabilisation pour les partenaires d'exécution et les différentes agences. Il détaillera les mécanismes de coordination et structures de gestion des programmes, lesquels seront définis conjointement. Ceux-ci comprendront des mécanismes externes (comité conjoint Gouvernement/SNU de pilotage du Plan d'action de l'UNDAF, groupes de travaux techniques) et des structures internes de coordination.
78. S'agissant de structures de coordination internes au SNU, l'Equipe de pays examinera les questions liées à la mise en œuvre du plan d'action de l'UNDAF sur une base trimestrielle. Elle discutera notamment des progrès enregistrés dans les plans de travail aux niveaux politique et stratégique, fournira des orientations en vue de la résolution des blocages programmatiques qui pourraient survenir, supervisera l'intégration et assurera la promotion des synergies entre les niveaux politique et technique. Le Groupe programme et suivi-évaluation de l'UNDAF, composé des coordonnateurs de programmes des agences, assurera la coordination et la collaboration entre les axes de l'UNDAF, formulera des recommandations à l'Equipe de pays sur les questions programmatiques, développera / coordonnera un mécanisme de reporting avec le Gouvernement, coordonnera la documentation et le partage des expériences apprises. Les groupes de suivi des axes de l'UNDAF seront présidés par une agence chef de file. Les groupes de suivi seront notamment responsables de l'atteinte des effets de l'axe dans la limite de la contribution des Nations Unies, maintenir à jour un document de Plan d'action de l'UNDAF de qualité, informer le GPSE lorsque de nouveaux programmes en dehors du champ du Plan d'action de l'UNDAF seront considérés, coordonner et préparer les plans de travail annuels et le plan de suivi-évaluation.

79. Afin de mesurer les progrès et performances dans l'atteinte des effets de l'UNDAF, un mécanisme de suivi-évaluation est mis en place. Basé sur la gestion axée sur les Résultats, ce système tient compte des capacités et mécanismes de suivi existants tant au niveau national qu'au sein du SNU. Fort des leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF 2009-2011, le système de suivi-évaluation pour la période 2012-2016 visera le renforcement des dispositifs nationaux de suivi-évaluation. A ce titre, comme mentionné dans l'effet 3 de l'axe de coopération 4, le Système des Nations Unies renforcera les capacités de suivi-évaluation du CSLP et des OMD en assurant l'intégration des principes de statistiques sensibles au genre et à l'approche droits.
80. Le dispositif de suivi-évaluation de l'UNDAF 2012-2016 comprend un plan de suivi-évaluation. Celui-ci détaille les indicateurs, situation de références, cibles et moyens de vérification, pour chaque effet et produits de l'UNDAF 2012-2016 ainsi que les responsabilités des acteurs internes du SNU et des partenaires, les besoins financiers et humains pour la mise en œuvre du plan. Il sera complété par un calendrier de suivi-évaluation qui détaille les activités de suivi-évaluation que le SNU entreprendra chaque année du cycle en précisant quelle utilisation sera faite de l'information produite dans ce cadre ainsi que les principales activités de renforcement des capacités des partenaires en matière de suivi-évaluation.
81. Le Gouvernement et le Système des Nations Unies s'assureront que les indicateurs de l'UNDAF sont cohérents avec ceux retenus par le Gouvernement dans le cadre du suivi-évaluation du Plan d'action III du CSLP et opéreront, au besoin, les modifications nécessaires en vue de garantir la cohérence entre les deux cadres de suivi-évaluation. Cet ajustement pourra notamment être réalisé au moment du développement du Plan d'action de l'UNDAF prévu pour le deuxième semestre 2011. Celles des situations de référence (et cibles) qui ne sont pas définies au moment de la finalisation de l'UNDAF seront renseignées au démarrage du cycle ou au plus tard à l'issue du premier semestre 2012, ceci étant valable pour tous les indicateurs retenus dans le cadre du système de suivi-évaluation de l'UNDAF.
82. Le Gouvernement et le SNU organiseront des revues annuelles pour mesurer les progrès enregistrés dans l'atteinte des effets de l'UNDAF ainsi que des revues périodiques si nécessaires. A compter de l'année 2 du cycle, ces revues pourront être cumulatives afin de mettre en exergue les progrès enregistrés vers l'atteinte des effets de l'UNDAF. Une évaluation finale de l'UNDAF sera conduite à la fin du cycle. Elle aura pour objectif d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité de la contribution du Système des Nations Unies aux priorités nationales. Le Gouvernement et le SNU conviendront des modalités de réalisation de cette évaluation indépendante dont les résultats seront validés avec l'ensemble des parties prenantes. Cette évaluation se basera notamment sur les conclusions des évaluations des effets de l'UNDAF.
83. Le Groupe programme et suivi-évaluation assurera, à travers les chargés de suivi-évaluation des agences qui en sont membres, la coordination de l'élaboration des plans et calendriers de suivi-évaluation de l'UNDAF et examinera en lien avec les groupes de suivi de l'UNDAF l'état d'avancement du cadre de suivi-évaluation.

AXE DE COOPERATION 1

Priorités ou objectifs nationaux en matière de développement : lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire

CSLP axe 1, 2 et 3
OMD 1, 3

| Résultats | Indicateurs, Situation de référence, Cible | Moyens de vérification | Hypothèses et risques | Rôle des partenaires | Ressources indicatives |
|---|--|---|---|---|--|
| <p>Effet 1</p> <p><i>Les populations pauvres et vulnérables à l'insécurité alimentaire ont un accès durable aux moyens et techniques de production et bénéficient d'un appui alimentaire en vue d'améliorer leurs conditions de vie</i></p> <p>FAO, PAM, PNUD, ONUDI, FIDA</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Proportion des dépenses que les ménages consacrent à l'alimentation pendant la période de soudure SR: 80% (national) ; Cible : 70% (national) - Incidence de la pauvreté en milieu rural : SR : 59% en 2008 Cible : 51% en 2016 | <p>VAM (FSMS)</p> <p>EPCV</p> <p>Enquête sécurité alimentaire (OSA)</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de catastrophes naturelles exceptionnelles - Conditions politiques et sécuritaires favorables à un déploiement harmonieux de l'assistance - Elaboration et adoption d'une Stratégie nationale de sécurité alimentaire - Ressources financières prévues mobilisées <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chocs exogènes (aléas climatiques, cours matières premières, cours énergie, crises énergétiques, financières, alimentaires, et économiques) - faiblesses capacités mise en œuvre et pilotage de la stratégie nationale de sécurité alimentaire | <p><u>MAED, MDR, CSA, MID, MDEDD :</u> élaboration et mise en œuvre des politiques et stratégies, coordination, gestion et suivi. <u>Autorités et élus locaux :</u> coordination et suivi aux niveaux régional et local. <u>UE, BM, BID, et les partenaires bilatéraux :</u> mobilisation des ressources, infrastructures, assistance alimentaire. <u>Société civile :</u> sensibilisation, plaidoyer, suivi et contribution à la mise en œuvre</p> | <p>Total effet : \$ 33.700.000</p> <p><i>PNUD : \$ 4.800.000 PAM : \$ 10.000.000 FAO: \$ 2.000.000 ONUDI : \$ 500.000 FIDA: \$ 16.000.000 HCDH : \$ 400.000</i></p> |

| | | | | | |
|---|--|---|--|---|--|
| <p>Produit 1.1 : Les populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, disposent des outils et maîtrisent les techniques de production, de stockage, de récoltes et de transformation <i>FAO, PAM, ONUDI, FIDA, PNUD,</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - % d'utilisation des engrais : SR : ND cible : 20% - % d'utilisation des semences améliorées SR : ND cible (20%) | <p>Rapports de suivi-évaluation du SNU + MDR/CSA</p> <p>Rapports de suivi-évaluation du SNU + MDR/CSA</p> | <p>Idem</p> | <p><u>MDR, CSA, MCIAT</u>: élaboration et mise en œuvre des politiques et stratégies, coordination, gestion et suivi. <u>Autorités et élus locaux</u> : coordination et suivi aux niveaux régional et local. <u>Société civile</u> : sensibilisation, plaidoyer, suivi et contribution à la mise en œuvre</p> | <p><i>Total produit:</i> <i>\$ 23.900.000</i></p> <p><i>PNUD :</i> <i>\$ 1.400.000</i> <i>FAO :</i> <i>1.000.000</i> <i>PAM :</i> <i>5.000.000</i> <i>ONUDI :</i> <i>\$ 500.000</i> <i>FIDA :</i> <i>\$ 16.000.000</i></p> |
| <p>Produit 1.2 : Les autorités régionales et locales disposent des capacités nécessaires pour la mise en œuvre d'un cadre juridique de gestion du foncier axé sur les droits <i>PNUD, FAO, HCDH</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de textes d'application adoptés SR : AD Cible : AD - % de litiges fonciers réglés par les autorités SR: AD Cible: AD | <p>Administration nationale (MDR, MIDECE)</p> | <p>Hypothèse:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour et vulgarisation du cadre juridique du foncier <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résistance aux changements face aux pesanteurs socioculturelles | <p><u>MF, MDR, MID</u> : élaboration et gestion stratégique, coordination et suivi. <u>Autorités et élus locaux</u> : coordination et suivi aux niveaux régional et local. <u>Société civile</u> : sensibilisation, plaidoyer, suivi et contribution à la mise en œuvre</p> | <p><i>Total produit:</i> <i>\$ 2.300.000</i></p> <p><i>PNUD :</i> <i>\$ 1.400.000</i> <i>FAO:</i> <i>\$ 500.000</i> <i>HCDH :</i> <i>\$ 400.000</i></p> |

| | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|
| <p>Produit 1.3: Les institutions nationales sont renforcées en vue de la mise en œuvre des mécanismes de prévention des crises et de réponses aux urgences <i>FAO, PNUD, PAM</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Une carte des vulnérabilités et des risques des catastrophes est élaborée SR: Non Cible: Oui - Système d'information sur la gestion des risques et catastrophes est mis en place SR: Non Cible: Oui - Le mécanisme de coordination intersectorielle du système d'alerte précoce est opérationnel SR: Non Cible: Oui | <p>Système d'information / Ministères Rapports de mission et enquêtes/ SNU et Etat</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique suffisante <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination intersectorielle insuffisante - Insuffisance des ressources humaines et financières | <p><u>MDR, CSA, MID</u>: élaboration et mise en place du plan de contingence, coordination et gestion stratégique. <u>Autorités, élus</u> : coordination et suivi aux niveaux régional et local. <u>Société civile</u> : sensibilisation, plaidoyer, suivi et contribution à la mise en œuvre</p> | <p><i>Total produit : \$7.500.000</i></p> <p><i>PNUD: \$ 2.000.000</i> <i>FAO: \$ 500.000</i> <i>PAM : \$5.000.000</i></p> |
| <p>Effet 2 <i>Les populations vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, dans les zones d'interventions, ont accès à des opportunités diversifiées d'emploi et d'auto-emploi pour améliorer leurs revenus</i></p> <p><i>PNUD, OIT, ONUDI, FAO, UNESCO</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans SR: 66,7% des femmes jeunes /44,1% des hommes jeunes (EPCV 2008) Cible: 61% pour les femmes jeunes et 39% pour les jeunes hommes - Taux de chômage des femmes SR: 44% (EPCV 2008) Cible: 39% | <p>EPCV Enquête emploi</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - orientations politiques actuelles maintenues - stabilité sociale et politique - volonté politique maintenue - ressources financières mobilisées - élaboration et adoption d'une Stratégie nationale de l'emploi - Existence de secteurs novateurs et créateurs d'emplois dans les zones d'intervention - Disponibilité des données pour le ciblage et le suivi <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chocs exogènes (aléas climatiques, cours mondiaux des matières premières, cours mondiaux de l'énergie, crises énergétiques, financières, alimentaires, et économiques) - faiblesses des capacités de mise en œuvre et de pilotage des politiques et stratégies nationales - Manque d'infrastructures | <p><u>MEFPTN</u> : mise en place d'un cadre institutionnel approprié, coordination et gestion stratégique, élaboration et mise en œuvre des politiques, suivi-évaluation <u>BCM</u> : supervision et suivi du secteur de la Micro-Finance <u>Autorités et élus locaux</u> : coordination et suivi au niveau régional et local <u>Société civile</u> : sensibilisation, plaidoyer, suivi et contribution à la mise en œuvre <u>Secteur privé</u> : participation à la mise en œuvre <u>BAD, BID, bilatéraux (Allemagne, France, Espagne)</u>: appui</p> | <p>Total effet: \$ 8.640.000</p> <p><i>PNUD : \$ 3.000.000</i> <i>OIT : \$ 3.000.000</i> <i>ONUDI : \$ 1.000.000</i> <i>FAO : \$ 1.000.000</i> <i>UNESCO \$ 640.000</i></p> |

| | | | - Partenaires techniques et financiers non mobilisés | technique et financier | |
|---|---|---|--|---|--|
| <p>Produit 2.1 : Les jeunes et les femmes issus de familles pauvres en milieu rural et périurbain ont davantage accès à des emplois décentes, à des services de création de revenus durables et d'alphabétisation fonctionnelle <i>OIT, PNUD, ONUDI, UNESCO, FAO, ONUFEMMES</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - % des jeunes et des femmes issus de familles pauvres parmi les employés dans les zones d'intervention SR : AD Cible : 50% de jeunes, 30% de femmes - nombre de ménages bénéficiaires des programmes ayant accès au crédit, dont ménages dirigés par les femmes : SR : 0 cible : 100 dont 25% de femmes - Nombre de personnes certifiées « alphabétisé » annuellement. SR : AD Cible : au moins 10% des inscrits annuellement - % des alphabétisés développant des AGR dans le cadre des programmes SR : 0 Cible : 50% dont la moitié sont des femmes | <p>Données du MEFPTN /ANAPEJ</p> <p>Rapports CSLP Rapports des programmes</p> <p>MICS</p> <p>EPCV</p> <p>BCM, Programme d'insertion des jeunes, PNIME</p> <p>Evaluations du système d'alphabétisation dans le cadre de l'initiative LIFE (analyse de la situation LIFE, Evaluation LIFE en Mauritanie). Rapports annuels sur le déroulement des programmes d'alphabétisation.</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique stratégique micro finance adoptée. - Disponibilité de ressources financières. - Mise en œuvre du PNDSE 2. - Forte implication des partenaires nationaux. <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité limitée des IMF. - Non adoption de la politique nationale d'emploi. - Non mobilisation des financements nécessaires par les partenaires nationaux pour l'élargissement de l'offre. | <p><u>MEFPTN/ANAPEJ BCM.</u> Mise en place d'un cadre institutionnel approprié. <u>MAIEO, MENESRS, MDEF</u> mise en place de Centres d'Apprentissage Communautaires <u>BCM</u> : supervision et suivi du secteur de la MF. <u>Société civile</u> : sensibilisation, plaidoyer, suivi et contribution à la mise en œuvre. <u>Secteur privé</u> : participation à la mise en œuvre et contribution financière</p> | <p><i>Total produit : \$ 5.140.000</i></p> <p><i>PNUD : \$ 2.000.000</i> <i>BIT : \$ 1.500.000</i> <i>ONUDI : \$ 500.000</i> <i>FAO : \$ 500.000</i> <i>UNESCO : \$ 640.000</i> <i>ONUFEMMES \$ 80.000</i></p> |
| <p>Produit 2.2 : Les institutions nationales disposent des capacités techniques et opérationnelles pour la mise en œuvre et le suivi des programmes et politiques en vue de la création d'emplois décentes au profit des jeunes et des femmes <i>OIT, ONUDI, PNUD</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - % des jeunes et des femmes parmi les bénéficiaires des programmes nationaux d'emploi SR : ND Cible : 50% de jeunes, 30% de femmes - Politiques et stratégies d'emploi disponibles et mises en œuvre SR : non Cible : oui - nombre d'adhérents à la micro-finance SR : 185 000 (2009) Cible : croissance de 5% | <p>Rapport de suivi des programmes</p> <p>Données du MEFPTN /ANAPEJ</p> <p>Rapports CSLP</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adoption et mise en œuvre des recommandations de l'audit organisationnel (MEFPTN) - Adoption et mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi - Ressources suffisantes mises à disposition <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instabilité institutionnelle - Retards dans la mise à disposition des moyens techniques et financiers | <p><u>MEFPTN, ANAPEJ</u> : mise en place d'un cadre institutionnel approprié, coordination et gestion stratégique, élaboration et mise en œuvre des politiques, suivi-évaluation <u>BCM</u> : supervision et suivi du secteur de la MF. <u>Société civile</u> : sensibilisation, plaidoyer, suivi et contribution à la mise en œuvre</p> | <p><i>Total produit : \$ 3.500.000</i></p> <p><i>PNUD : \$ 1.000.000</i> <i>OIT : \$ 1.500.000</i> <i>ONUDI : \$ 500.000</i> <i>FAO : \$ 500.000</i></p> |

| | | | | | |
|--|--|--|--|---|--|
| | | | | <u>Secteur privé</u> : participation à la mise en œuvre et contribution financière | |
|--|--|--|--|---|--|

AXE DE COOPERATION 2

Priorités ou objectifs nationaux en matière de développement : Réduction de la mortalité maternelle et infantile et maintien de la séroprévalence du VIH/SIDA à moins de 1%

CSLP axe 3
OMD 1, 4, 5, 6

| Résultats | Indicateurs, Situation de référence, Cible ¹² | Moyens de vérification | Hypothèses et risques | Rôle des partenaires | Ressources indicatives |
|---|--|--|--|--|---|
| <p>Effet 1 <i>Les enfants de moins de 5 ans bénéficient de soins de santé et de nutrition de qualité en particulier dans les Moughataas rurales et périurbaines¹³</i></p> <p>UNICEF, OMS, UNFPA, PAM</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Taux de couverture en vaccination anti-rougeoleuse (VAR) : SR : 61% (2010 rapport administratif PEV) Cible: 95% - Taux de fréquentation des services de santé par les enfants : SR : 0,46 contact/enfant et par an (Annuaire SNIS 2008) Cible : 0,6 contact/enfant et par an - Prévalence de l'insuffisance pondérale: SR: 27,1% (SMART, 2010 Soudure /juillet 2010 au niveau national) Cible: 20% - Prévalence de la malnutrition aiguë globale SR 12,5% (juillet 2010) Cible : 9% | <p>SNIS, Enquêtes PEV Enquêtes nutritionnelles</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement des parties prenantes pour l'accroissement du financement de la santé, hydraulique et assainissement en faveur des niveaux primaires et secondaires. - Le PNDS mis en œuvre et signature du Compact national - Disponibilités des ressources humaines pour la santé (RHS) <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Urgences et catastrophes - Hausse des prix des denrées alimentaires | <p><u>MS, MASEF, MENESRS, MDR, MAED, MF, MCRP, CSA:</u> Elaboration de stratégie sectorielle et leur mise œuvre. <u>AECID, BM, BID, GAVI, Counterpart, World Vision.</u> Contribution au financement, assistance technique, renforcement des capacités et plaidoyer. <u>Société civile</u> : Appui à la mise en œuvre, relais, contrôle social</p> | <p>Total Effet 1 \$ 53.640.000</p> <p><i>UNICEF :</i> <i>\$ 27.500.000</i> <i>OMS :</i> <i>\$ 4.200.000</i> <i>UNFPA :</i> <i>\$ 1.140.000</i> <i>PAM :</i> <i>\$20.800.000</i></p> |

¹² Tous les indicateurs des effets et produits sont renseignés au niveau national pour les raisons suivantes : poids démographiques des 39 moughataas ; faiblesse des indicateurs particulièrement dans ces moughataas ; existence d'appui aux autres 15 moughataas dans le cadre du passage à l'échelle.

¹³ 39 moughataas périurbaines et rurales sur lesquelles les interventions de l'UNDAF vont se focaliser. Il s'agit des moughataas hors des capitales régionales (34) plus 5 moughataas périurbaines de Nouakchott

| | | | | | |
|--|---|------------------------------------|--|------|--|
| | - Prévalence de la malnutrition Chronique SR : 17,8% (juillet 2010) cible : 11% | | | | |
| Produit 1.1 Les enfants de moins de 5 ans des Moughataas rurales et périurbaines sont pris en charge selon l'approche PCIME clinique et communautaire <i>UNICEF, OMS</i> | - Nombre de Moughataas qui offrent des services de PCIME clinique. SR: 13 districts Cible: 30 districts - % d'enfants de moins de 5ans malades pris en charge selon l'approche PCIME clinique SR: ND ¹⁴ Cible : 80% - % des mères connaissant les signes de gravité des principales maladies de l'enfant : IRA, Palu, diarrhée SR : 25,3% (IRA) MICS 2007 ¹⁵ Cible : 70 % | MICS | Hypothèses : - Disponibilité des ressources pour la PCIME - Introduction de l'approche communautaire Risque : - Persistance des barrières socioculturelles | Idem | <i>Total produit:</i> <i>\$ 1.160.000</i> <i>UNICEF :</i> <i>\$ 900.000</i> <i>OMS :</i> <i>\$ 260.000</i> |
| Produit 1.2 Les enfants de moins d'un an sont complètement vaccinés dans les 39 Moughataas rurales et périurbaines <i>UNICEF, OMS</i> | - Taux de couverture en Penta3: SR : 64% Rapports PEV 2009 Cible: 80% | SNIS, Enquêtes Rapports PEV, | Hypothèse : - Les ressources nécessaires pour l'opérationnalité du PEV de routine Risque : - Réimportation de nouveaux cas de Polio virus sauvage | idem | <i>Total produit:</i> <i>\$ 11.080.000</i> <i>UNICEF :</i> <i>\$ 8.500.000</i> <i>OMS :</i> <i>\$ 2.580.000</i> |
| Produit 1.3 Les structures de santé des 39 Moughataas rurales et périurbaines fournissent de soins appropriés ¹⁶ aux nouveaux nés. <i>UNICEF, OMS, UNFPA</i> | - % de structures offrant des soins appropriés pour les nouveaux nés SR : ND Cible: 39 | Enquêtes, SNIS | Hypothèses : - Disponibilité des équipements, normes et procédures de prise en charge des nouveaux nés. Risques | idem | <i>Total produit :</i> <i>\$1.104.000</i> <i>UNICEF :</i> <i>\$ 100.000</i> <i>OMS :</i> <i>\$ 260.000</i> |

¹⁴ Mise en place d'outils et conduite de supervisions permettant d'avoir des données dès 2012

¹⁵ Enquête MICS 2011 renseignera la SR pour le paludisme et la diarrhée

¹⁶ Selon les standards internationaux

| | | | | | |
|--|--|--|--|------|--|
| | | | - Non application rigoureuse des protocoles | | UNFPA : \$ 744.000 |
| Produit 1.4 Les ménages dans les 39 Moughataas rurales et périurbaines ont des connaissances adéquates en matière d'hygiène et d'assainissement y compris la préservation de la qualité de l'eau de boisson ¹⁷ . <i>UNICEF, OMS</i> | - % des ménages ayant des connaissances en matière d'hygiène et d'assainissement SR : AD Cible : 40% - % de ménages consommant une eau de boisson saine SR : 38% (MICS 2007) Cible: 50% | Enquêtes Système d'information du Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement Enquête qualité de l'eau | Hypothèses : - Disponibilité d'une stratégie de communication de changement de comportement. - Renforcement des capacités de la société civile Risque: - Faiblesse de la coordination intersectorielle | idem | <i>Total produit :</i> \$ 7.530.000 <i>UNICEF :</i> \$ 7.000.000 <i>OMS :</i> \$ 530.000 |
| Produit 1.5 Les nourrissons en particulier dans les 39 Moughataas sont allaités exclusivement au sein et reçoivent à partir de 6 mois une alimentation complémentaire adéquate <i>UNICEF, OMS, PAM</i> | - % de nourrissons exclusivement allaités au sein SR: 34,7% (SMART, 2009) Cible: 60% - % d'enfants de 6 à 23 mois avec diversité du régime alimentaire acceptable SR: 16,8% (SMART, 2009) Cible: 40% (SMART) | Enquêtes nutritionnelles | Hypothèses : - Disponibilité des ressources nécessaires pour la nutrition Risques : - Résistances aux changements de comportement | idem | <i>Total produit:</i> \$ 3.720.000 <i>UNICEF :</i> \$ 2.500.000 <i>OMS :</i> \$ 420.000 <i>PAM :</i> \$ 800.000 |
| Produit 1.6 Les enfants de moins de 5 ans en particulier dans les 39 Moughataas reçoivent un apport régulier et adéquat en micronutriments <i>UNICEF, OMS, UNFPA</i> | - % d'enfants de 6 à 59 mois recevant un apport régulier et adéquat en Vitamine A SR: 80% (rapport campagne) Cible : 90% (rapport campagne) - % de ménages consommant du sel iodé. SR: 24% (SMART, 2008) Cible: 80% (SMART) | Enquête, rapports de campagne | Hypothèses : - Disponibilité des micronutriments Risques : - Acceptation et observance des micronutriments | Idem | <i>Total produit :</i> \$ 3.926.000 <i>UNICEF :</i> \$ 3.500.000 <i>OMS :</i> \$ 30.000 <i>UNFPA :</i> \$ 396.000 |

¹⁷ Lavage des mains au savon, traitement et conservation de l'eau, gestion des excréments,

| | | | | | |
|--|---|--|---|---|--|
| <p>Produit 1.7 Les enfants de moins de 5 ans en particulier dans les 39 Moughataas atteints de malnutrition aiguë sont pris en charge selon le protocole national. <i>UNICEF, OMS, PAM</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - % des enfants de moins de 5 ans atteints de malnutrition aiguë sévère pris en charge. SR: 40% (SNIS, 2009) Cible: 70 % (SNIS) - % des enfants de moins de 5 ans atteints de malnutrition aiguë modérée pris en charge. SR: 40% Cible:60% | <p>SNIS, Rapports unités mobiles</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des ressources pour la lutte contre la malnutrition <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de la coordination des interventions | <p>Idem</p> | <p><i>Total produit :</i> \$ 25.120.000</p> <p><i>UNICEF :</i> \$ 5.000.000 <i>OMS :</i> \$ 120.000 <i>PAM :</i> \$ 20.000.000</p> |
| <p>Effet:2 <i>Les femmes en âge de procréer bénéficient des soins de santé de la reproduction de qualité en particulier dans les 39 Moughataas rurales et périurbaines</i> <i>UNICEF, OMS, UNFPA</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Taux de prévalence contraceptive SR: 9% (MICS 2007) Cible: 15% - Taux de césarienne SR: 1,31% (Annuaire Statistique 2008) Cible: 5% - Taux de létalité SR: 1,3% (Enquête SONU 2005) Cible: <1% | <p>Enquête SONU MICS SNIS</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement des parties prenantes pour l'accroissement du financement de la santé de la reproduction aux différents niveaux. - PNDS mis en œuvre - Disponibilité du personnel et du matériel obstétrical dans les formations sanitaires - Extension du forfait obstétrical - Mise en œuvre du PNDS et signature du Compact national - Loi sur la SR adoptée <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Urgences et catastrophes - Barrières socioculturelles | <p><u>MS, MASEF, MENESRS, MCRP</u> : Elaboration de stratégie sectorielle et leur mise œuvre. <u>Coopération bilatérale (France, Espagne), Counterpart, World Vision, Croix Rouge, FLM</u> : Contribution au financement, assistance technique, renforcement des capacités et plaidoyer <u>Société civile</u> : Appui à la mise en œuvre, relais, contrôle social</p> | <p>Total effet : \$ 9.622.500</p> <p><i>UNICEF :</i> \$ 3.000.000 <i>OMS :</i> \$ 1.495.000 <i>UNFPA :</i> \$ 5.127.500</p> |
| <p>Produit 2.1 Les services de santé en particulier dans les 39 Moughataa rurales et périurbaines offrent un paquet complet de services de santé de la reproduction de qualité <i>UNICEF, OMS, UNFPA,</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Besoins non satisfaits en Planification Familiale SR : 25% Cible : 10% - Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié SR: 61% (MICS 2007) Cible: 75% - Taux de Consultations prénatales | <p>Enquêtes, SNIS MICS</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité du personnel et du matériel obstétrical dans les formations sanitaires - Extension du forfait obstétrical <p>Risques :</p> | <p>idem</p> | <p><i>Total produit :</i> \$ 4.300.000</p> <p><i>UNICEF :</i> \$ 1.000.000 <i>OMS :</i> \$ 1.245.000 <i>UNFPA :</i> \$ 2.055.000</p> |

| | | | | | |
|---|--|--|--|---|--|
| | (CPN4) SR: ND (CPN2+ actuellement renseigné) Cible: 40% - Taux de C Post N SR: 39,3% (Annuaire Statistique 2008) Cible: 50% | | - Barrières socioculturelles | | |
| Produit 2.2 Les femmes enceintes en particulier des 39 moughataas rurales et périurbaines utilisent en temps opportun, les Soins Obstétricaux adéquats (essentiels et d'urgence en cas de besoin) <i>UNICEF, OMS, UNFPA,</i> | - % de femmes enceintes ayant accès à un mécanisme de partage du risque SR: 45 % (Rapport Forfait Obstétrical 2008) Cible : 95% - % de femmes qui connaissent les signes de danger de la grossesse de l'accouchement et du post partum SR: AD Cible: AD | Enquête, SNIS | Hypothèses : - Disponibilité du personnel et du matériel obstétrical dans les formations sanitaires - Extension du forfait obstétrical Risques : - Barrières socioculturelles - Non fonctionnalité du système de référence contre-référence | - Idem Communes : Appui au développement de services de santé communaux | <i>Total produit : \$ 5.322.500</i> <i>UNICEF : \$ 2.000.000</i> <i>OMS : \$ 250.000</i> <i>UNFPA : \$ 3.072.500</i> |
| Effet 3: <i>Les populations vulnérables notamment les femmes et les enfants bénéficient d'un paquet d'interventions pour la lutte contre la tuberculose, le paludisme, le VIH/Sida et autres maladies émergentes.</i> <i>UNICEF, OMS, UNFPA, ONUSIDA, PNUD, UNESCO</i> | - Taux de détection de la Tuberculose pulmonaire (TPM+) SR: 49.2 pour 100000 cas (OMS 2009) Cible : 80 pour 100000 cas - Proportion d'enfant de moins de 5 ans et de femmes enceintes dans les zones endémiques qui dorment sous MII SR: 31% (MII) des FE et 65% (TTC) des E<5ans (source : enquête palu 2010) Cible : 90% des FE et 90% des E<5ans % - Taux de séroprévalence VIH SR : 0.7% Cible ; <1% | Rapport PNLT/OMS Mauritanie Enquête Palu Enquêtes sentinelles, estimation EPP/SPECTRUM | Hypothèses : - Ressources financières suffisantes mobilisées - PNDS mis en œuvre - Implication accrue de la société civile - Disponibilité des moustiquaires - Mesures d'accompagnement en matière de sensibilisation - Mise en œuvre du PNDS et signature du Compact national Risques : - Entraves comportementales (usage MII) | <u>MS, MASEF, MDEDD, MDR, MID, MCRP:</u> Elaboration de stratégie sectorielle et leur mise œuvre. <u>BM, BID, OMVS, GFATM, AECID, JICA, Counterpart, WV, Croix Rouge, FLM :</u> Appui technique pour l'élaboration des stratégies, plans, normes et procédures de services, outils de gestion, suivi évaluation et mobilisation des ressources, renforcement des capacités et plaidoyer <u>Société civile :</u> Appui à | Total Effet : \$ 6.685.000 <i>UNICEF : \$ 500.000</i> <i>OMS : \$ 2.807.500</i> <i>UNFPA : \$ 1.977.500</i> <i>ONUSIDA \$ 1.200.000</i> <i>PNUD : \$ 100.000</i> <i>UNESCO : \$ 100.000</i> |

| | | | | | |
|---|--|---|--|---|---|
| | | | | la mise en œuvre, relais, contrôle social | |
| <p>Produit 3.1 Les Moughataas rurales et périurbaines ont la capacité d'assurer la surveillance intégrée des principales maladies endémiques et à potentiel épidémique (paludisme, tuberculose, méningite, cholera, diarrhées aiguës bactériennes,...) <i>UNICEF, OMS</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de laboratoires ayant les capacités de diagnostiquer les principales maladies endémiques et à potentiel épidémique SR: 13 Cible : 26 - Nombre de districts dont le personnel est capables de détecter et signaler les cas des maladies endémiques et à potentiel épidémique SR : 10 Cible : 39 | <p>Rapports annuels, SNIS Enquêtes</p> <p>Rapports hebdomadaires, mensuels, trimestriels et annuels</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégies des programmes actualisées - Ressources financières suffisantes mobilisées - Implication accrue de la société civile - Mesures d'accompagnement en matière de sensibilisation <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de motivation du personnel - Personnel insuffisant | idem | <p><i>Total produit : \$ 1.262.500</i></p> <p><i>UNICEF : \$ 100.000</i></p> <p><i>OMS : \$ 1.162.500</i></p> |
| <p>Produit 3.2 Les cas de tuberculose et de malaria dépistés positifs en particulier dans les 39 Moughataas rurales et périurbaines sont pris en charge selon les protocoles des programmes <i>OMS, UNFPA,</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - % de cas de paludisme confirmé pris en charge conformément au protocole national SR: 1% (Rapport PNL 2009) Cible : 30% - Taux de guérison des malades de la tuberculose TPM+ SR: 68% (rapport PNLT 2009) Cible : 75% | Rapports d'activités, SNIS, | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégies des programmes actualisées - Ressources financières suffisantes mobilisées - Implication accrue de la société civile - Mesures d'accompagnement en matière de sensibilisation <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Barrières socioculturelles | <u>MS</u> : Elaboration des stratégies, plans, normes et procédures de services, outils de gestion, suivi évaluation et mobilisation des ressources | <p><i>Total produit : \$ 1.485.750</i></p> <p><i>OMS : \$ 945.000</i></p> <p><i>UNFPA : \$ 540.750</i></p> |
| <p>Produit 3.3 Les centres de santé, en particulier dans les 39 Moughataas rurales et périurbaines, offrent les services</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes dépistées pour le VIH par an SR: 9000 (2010) Cible : 20000 | Rapports d'activités des centres cibles SNIS, | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la stratégie de PTME - Mesures d'accompagnement en matière de sensibilisation | Idem Plus <u>SENLS</u> et <u>société civile</u> VIH/SIDA | <p><i>Total produit: \$ 1.940.750</i></p> <p><i>UNICEF :</i></p> |

| | | | | | |
|---|---|--|--|---|--|
| <p>de conseil dépistage et le paquet complet de Prévention de la transmission mère-enfant (PTME) et les hôpitaux régionaux prennent en charge les PVVIH <i>UNICEF, OMS, ONUSIDA, UNFPA</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Proportion de femmes enceintes VIH+ dépistées et enrôlées dans le programme PTME SR: 7.5% Cible : 50% - Nombre de structures hospitalières régionales offrant le traitement antirétroviraux et des Infections opportunistes SR : 4 Cibles : 12 - Proportion de malades mis sous ARV SR : 34,6% Cibles : 50% | | <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Barrières socioculturelles | | <p><i>\$ 300.000</i> <i>OMS :</i> <i>\$ 500.000</i> <i>UNFPA :</i> <i>\$ 540.750</i> <i>ONUSIDA</i> <i>\$ 600.000</i></p> |
| <p>Produit 3.4 Les groupes à haut risque ont des connaissances exhaustives sur le VIH/SIDA et un accès accru aux moyens de sa prévention <i>UNFPA, UNICEF, OMS, ONUSIDA, UNESCO, PNUD</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'OSC intervenant auprès des Groupes à Haut Risque SR : 5 Cible : 10 - % de personnes à haut risque connu utilisant systématiquement le préservatif SR : ND Cible : 60% | <p>Enquêtes</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité d'une stratégie de communication pour le changement de comportement dans le domaine du VIH/SIDA - Renforcements de la société civile et des relais communautaires <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Barrières socioculturelles | <p>Idem Plus <u>SENL</u> et <u>société civile</u> VIH/SIDA</p> | <p><i>Total produit:</i> <i>\$ 1.896.000</i></p> <p><i>UNICEF :</i> <i>\$ 100.000</i> <i>OMS :</i> <i>\$ 200.000</i> <i>UNFPA :</i> <i>\$ 896.000</i> <i>ONUSIDA</i> <i>\$ 600.000</i> <i>UNESCO :</i> <i>\$100.000</i> <i>PNUD</i> <i>\$100.000</i></p> |
| <p>Effet 4: Le système de santé de district est renforcé dans les Moughataas rurales et périurbaines <i>UNICEF, OMS, UNFPA,</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Moughataas ayant mis en œuvre l'approche district SR: ND Cible : 39 | <p>Rapports de supervision</p> <p>Enquête d'évaluation des services de santé</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le MS s'engage dans une réforme profonde du système de santé Une structure opérationnelle de coordination technique est mise en place au MS - Le budget Etat pour la santé est augmenté, sa structure et ses procédures sont simplifiées et adaptées aux besoins du niveau opérationnel est mis en œuvre | <p><u>MS, MASEF, MID, MAED, Communes</u> : Elaboration de la politique de santé et du Plan National de Développement Sanitaire, mise en œuvre de l'approche sectorielle. <u>BM, BID, OMVS, IHP+, GAVI, GFATM, AECID, JICA, UE, Counterpart, WV,</u></p> | <p>Total effet : \$ 3.000.000</p> <p><i>UNICEF :</i> <i>\$ 500.000</i> <i>OMS :</i> <i>\$ 1.500.000</i> <i>UNFPA :</i> <i>\$ 1.000.000</i></p> |

| | | | | | |
|--|---|---|--|---|--|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> - Plan de développement des ressources humaines pour la santé mis en œuvre <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instabilité institutionnelle - Manque d'adhésion des personnels de santé et des communautés à cette approche - Insuffisance de l'implication de la société civile | <p><u>Croix Rouge, FLM</u> : Appui technique pour l'élaboration des stratégies, plans, normes et procédures de services, outils de gestion, suivi évaluation, mobilisation ressources, renforcement des capacités et plaidoyer</p> <p><u>Société civile</u> : Appui à la mise en œuvre, relais, contrôle social</p> | |
| <p>Produit 4.1 : Les districts sanitaires des Moughataas rurales et périurbaines sont bien circonscrits dans une carte sanitaire nationale <i>OMS, UNICEF, UNFPA</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une carte sanitaire SR : non Cible : oui - Existence de textes réglementant l'utilisation des services par les usagers de la zone de couverture et ceux hors zone SR : 0 Cible : 1 | <p>Document de la carte sanitaire</p> <p>Rapports des districts et des régions sanitaires</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des ressources d'appui à la réforme du système de santé - Renforcement des capacités institutionnelles <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'adhésion des personnels de santé et des communautés à cette approche - Insuffisance de l'implication de la société civile | <p><u>MS, MASEF, MID, MAED, Communes</u> : Elaboration de la politique de santé et du Plan National de Développement Sanitaire, mise en œuvre de l'approche sectorielle.</p> | <p><i>Total produit : \$ 465.000</i></p> <p><i>UNICEF : \$ 100.000</i></p> <p><i>OMS : \$ 200.000</i></p> <p><i>UNFPA : \$ 165.000</i></p> |
| <p>Produit 4.2 Un plan opérationnel annuel tenant compte du volet santé/nutrition y compris en situation d'urgence est développé et mis en œuvre dans chacune des Moughataas rurales et périurbaines <i>UNICEF, OMS, UNFPA</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Moughataas disposant d'un POA financé et suivi SR: 0 Cible : 30 - Plan stratégique des Maladies Non Transmissibles mis en œuvre et suivi SR : 0 Cible : 1 | <p>Document du POA</p> <p>Rapports de suivi du POA</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des ressources matérielles et financières <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'adhésion des personnels de santé et des communautés à cette approche - Insuffisance de l'implication de la | <p><u>MS, MASEF, MID, MAED, Communes</u> : Elaboration de la politique de santé et du Plan National de Développement Sanitaire, mise en œuvre de l'approche sectorielle.</p> | <p><i>Total produit : \$ 1.180.000</i></p> <p><i>UNICEF : \$ 200.000</i></p> <p><i>OMS : \$ 650.000</i></p> <p><i>UNFPA : \$ 330.000</i></p> |

| | | | société civile | | |
|---|---|---|--|--|--|
| <p>Produit 4.3</p> <p>Les structures de gestion et de coordination¹⁸ sont opérationnelles à tous les niveaux de la pyramide sanitaires dans les Moughataas rurales et périurbaines</p> <p>UNICEF, OMS, UNFPA</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Moughataa ayant tenu au moins 3 réunions documentées de l'Equipe cadre de district dans l'année SR: 0 Cible : 20 - Nombre de Moughataa ayant tenu au moins 2 réunions documentées du comité de gestion dans l'année SR: 0 Cible : 20 - Nombre de régions ayant organisé deux réunions documentées du CRDSS SR: 0 Cible : 10 | <p>Documents constitutifs</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>PV de réunions</p> <p>Rapports de supervisions</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des ressources - Disponibilité du Plan de développement sanitaire régional <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de la collaboration inter sectorielle | <p><u>MS, MASEF, MID, MAED, Communes :</u></p> <p>Elaboration de la politique de santé et du Plan National de Développement sanitaire et des plans régionaux, mise en œuvre de l'approche sectorielle.</p> | <p><i>Total produit : \$ 470.000</i></p> <p><i>UNICEF : \$ 100.000</i></p> <p><i>OMS : \$ 150.000</i></p> <p><i>UNFPA : \$ 220.000</i></p> |
| <p>Produit 4.4</p> <p>Les capacités de gestion et de stockage des médicaments et consommables sont renforcées au niveau district.</p> <p>UNICEF, OMS, UNFPA</p> | <ul style="list-style-type: none"> - % de dépôts régionaux / départementaux de médicaments et consommables appuyés ayant connu une rupture de stock de médicaments traceurs ou réactifs par an SR: AD Cible : 10% | <p>Bulletin de Livraison</p> <p>Fiches de stock</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bon processus gestionnaire des médicaments <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logistique | <p><u>MS, MASEF, MID, MAED, Communes :</u></p> <p>Elaboration de la politique de santé et du Plan National de Développement Sanitaire, mise en œuvre de l'approche sectorielle.</p> | <p><i>Total produit : \$ 290.000</i></p> <p><i>UNICEF : \$ 50.000</i></p> <p><i>OMS : \$ 100.000</i></p> <p><i>UNFPA : \$ 140.000</i></p> |
| <p>Produit 4.5</p> <p>Un système de suivi évaluation basé sur le SNIS est mis en place à tous les niveaux (Moughataa, région et Central)</p> <p>UNICEF, OMS, UNFPA</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Taux de recouvrement des rapports SNIS SR: 40% en 2009 Cible : 75% - Nombre de supervisions intégrées réalisées au cours de l'année par les différents niveaux de la pyramide (Moughataa, DRAS, Niveau central) SR: 0 Cible : Moughataa : 4 DRAS : 2 Niveau national : 1 | <p>Rapports trimestriels d'analyse du SNIS</p> <p>Rapports des supervisions</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité d'un système de suivi <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non élaboration du plan stratégique de renforcement du SNIS | <p><u>MS, MASEF, MID, MAED, Communes :</u></p> <p>Elaboration de la politique de santé et du Plan National de Développement Sanitaire, mise en œuvre de l'approche sectorielle.</p> | <p><i>Total produit : \$ 595.000</i></p> <p><i>UNICEF : \$ 50.000</i></p> <p><i>OMS : \$ 400.000</i></p> <p><i>UNFPA : \$ 145.000</i></p> |

¹⁸ Comités de gestion des structures de santé, Équipes cadre de district, DRAS, CRDSS, groupe thématique santé

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | <p>- % de districts sanitaires faisant le monitoring des principaux indicateurs de santé. SR: 0 Cible : 39</p> | | | | |
|--|--|--|--|--|--|

Priorités ou objectifs nationaux en matière de développement : Achèvement d'une éducation de base de qualité

CSLP axe 3
OMD 2

| Résultats | Indicateurs, Situation de référence Cible | Moyens de vérification | Hypothèses et risques | Rôle des partenaires | Ressources indicatives |
|--|--|--------------------------------------|---|--|--|
| <p>Effet 1 : Les enfants de 3-5 ans bénéficient d'une couverture étendue d'un enseignement préscolaire de qualité.</p> <p>UNICEF, UNESCO</p> | <p>- TBS du préscolaire : SR:8.1% Cible:13.0%</p> | Rapport DE/MASEF | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du programme National de la petite enfance ; - Renforcement du rôle des collectivités locales <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressources insuffisantes | <p><u>MASEF</u> : Mise en œuvre de la stratégie nationale de prise en charge du jeune enfant dans le cadre du PNDSE2. <u>BM, AECID, AFD, SCAC</u> : Plaidoyer, mobilisation de ressources additionnelles ; <u>Société civile</u> : relais, plaidoyer</p> | <p>Total effet : \$1.850.000</p> <p><i>UNICEF: \$ 1.800.000</i> <i>UNESCO : \$ 50.000</i></p> |
| <p>Produit 1.1: Les départements en charge du secteur de la petite enfance bénéficient d'un système d'information national et d'outils de pilotage.</p> <p><i>UNICEF, UNESCO</i></p> | <p>- Données désagrégées par Moughataas ; SR : données disponibles sur 10 Moughataas (2010) Cible : données disponible sur 54 Moughataas</p> | Rapport DE/MASEF | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Coordinations du MASEF sont fonctionnelles <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mobilité du personnel | <p><u>MASEF</u> : Adoption su système d'information et mise en œuvre de l'enquête nationale.</p> | <p>Total produit : \$ 650.000</p> <p><i>UNICEF: \$ 600.000</i> <i>UNESCO : \$ 50.000</i></p> |
| <p>Produit 1.2 : les enfants préscolarisés bénéficient de conditions d'apprentissage et d'un encadrement de qualité dans les zones d'intervention</p> <p><i>UNICEF</i></p> | <p>- Nombre de centres (publics et communautaires) répondant aux normes et standards SR : 83 Cible : 400</p> <p>- % d'enfants préscolarisés dans le public et le communautaire selon les normes SR : 48% Cible : 90%</p> | Rapport DE/MASEF ; Enquête UNICEF | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition de standards d'équipement pour les centres de prise en charge de la petite enfance. <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des ressources | <p><u>MASEF</u> : Adoption de standards d'équipement pour les centres communautaires et public. Développement de l'offre publique et communautaire, conformément aux objectif du modèle sous sectoriel.</p> | <p>Total produit : \$ 600.000</p> <p><i>UNICEF : \$ 600,000</i></p> |

| | | | | | |
|---|---|---|---|--|--|
| <p>Produit 1.3 : Les départements en charge de la petite enfance disposent d'une stratégie d'éducation parentale opérationnelle <i>UNICEF</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie disponible SR : NON(2010) Cible : OUI - % d'enfants de 0-3 ans dont les parents bénéficient de sessions d'éducation parentale SR : 0 (2010) Cible : 15% | <p>Rapport MASEF ; MEF ; UNICEF</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Validation et adoption de la stratégie - Coordination intersectorielle fonctionnelle | <p><u>MASEF</u> : Appropriation de la stratégie d'éducation parentale et mise en œuvre de la stratégie d'éducation parentale.</p> | <p><i>Total produit :</i> \$ 600,000</p> <p><i>UNICEF :</i> \$ 600,000</p> |
| <p>Effet 2 : Les enfants achèvent un cycle d'enseignement fondamental de qualité et bénéficient d'opportunités d'accès étendus au premier cycle de l'enseignement secondaire général, sur l'ensemble du territoire.</p> <p>UNICEF, UNESCO, PAM, ONUFEMMES</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'achèvement du fondamental SR : Total 72% ; Fille 70% ; Garçon 74% (2010) Cible : 85,0% - Taux d'accès au secondaire SR : Total 28 % ; Fille 27% ; Garçon 29% (2010) Cible : 43% - Taux de réussite au BEPC SR : Total 46 % ; Fille 43.4% ; Garçon 48.6% (2010) Cible : 57% | <p>Annuaire statistique ; Enquêtes de ménages</p> <p>Résultats aux examens nationaux.</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le PNDSE II mis en œuvre <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de ressources - gestion et pilotage du secteur | <p><u>MENESRS</u> : Mise en œuvre du PNDSE 2 ; <u>BM, AECID, AFD, SCAC</u> : Assistance technique, mobilisation de ressources additionnelles ; <u>Société civile</u> : plaidoyer, mobilisation sociale</p> | <p>Total effet : \$ 24.420.000</p> <p><i>UNICEF :</i> \$ 8.900.000 <i>UNESCO :</i> \$ 500.000 <i>PAM :</i> \$ 15.000.000 <i>ONUFEMMES :</i> \$ 20.000</p> |
| <p>Produit 2.1 : Les départements en charge du pilotage du secteur de l'éducation sont dotés d'un mécanisme de planification et de suivi évaluation aux niveaux central et décentralisé. <i>UNICEF, UNESCO</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de DREN qui utilisent un système d'information local SR : 0 (2010) Cible : 13 - Les outils de cadrage du secteur (RESEN, modèle de simulation, CDMT, note de cadrage) sont mis à jour annuellement SR : non Cible : oui | <p>Rapport annuel des responsables régionaux ;</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation suffisante des ressources <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion et pilotage insuffisants du secteur | <p><u>MENESRS</u> : Opérationnalisation du système d'informations décentralisé et actualisation régulière des instruments de pilotage du secteur</p> | <p><i>Total produit :</i> \$ 700.000</p> <p><i>UNICEF :</i> \$ 400.000 <i>UNESCO :</i> \$ 300.000</p> |

| | | | | | |
|---|---|--|--|---|---|
| <p>Produit 2.2 : Les enfants bénéficient de conditions d'apprentissages améliorées, renforcées par une mobilisation sociale autour de l'école, en particulier dans les zones d'intervention <i>UNICEF, PAM, UNESCO, ONUFEMMES</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'école couverte par l'approche « projet d'école » SR : 499 (2010) Cible : 1,100 (2016) - Nombre d'écoles bénéficiant d'un jardin scolaire SR : 20 Cible : 70 | <p>Rapport annuel des responsables régionaux ; Rapport UNICEF et PAM</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appropriation du projet école au niveau national et communautaire ; - Mise en œuvre d'une stratégie intégrée de communication. - Amélioration du cadre légal sur les comités de gestion | <p>MENESRS : Promotion de l'approche projet d'écoles. Renforcer le cadre légal définissant la composition et le rôle des comités de gestion des écoles. Mobilisation de ressources additionnelles</p> | <p><i>Total produit : \$ 23.120.000</i></p> <p><i>UNICEF : \$ 8.000.000</i> <i>PAM : \$ 15.000.000</i> <i>UNESCO : \$ 100.000</i> <i>ONU FEMMES : \$ 20.000</i></p> |
| <p>Produit 2.3 : Les élèves de l'enseignement originel dans les sites d'implantation d'un projet d'école bénéficient de passerelles opérationnelles vers l'enseignement formel <i>UNICEF, UNESCO</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfant sortant des Mahadras inscrits aux écoles pilote SR : AD Cible : AD - Cadre réglementant les passerelles SR : non (2010) Cible : oui | <p>Rapports annuel des DREN/ UNICEF</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en application de la politique relative à l'enseignement originel dans le cadre de la mise en œuvre du PNDSE 2 | <p>MENESRS, MAIEO : Adoption du cadre légal. Identification des structures d'enseignement coraniques à cibler</p> | <p><i>Total produit : \$ 200.000</i></p> <p><i>UNICEF : \$ 100.000</i> <i>UNESCO : \$ 100.000</i></p> |
| <p>Produit 2.4 : un dispositif de prévention, préparation et de réponses aux situations d'urgence est défini et mis en place pour le secteur de l'éducation au niveau national et régional <i>UNICEF</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de DREN dotées d'un dispositif opérationnel SR : 0 (2010) Cible : 14 - Dispositif national mis en place SR : non Cible : oui | <p>Rapport UNICEF ; Rapport des DREN</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adoption de la thématique urgence par la lettre de politique éducative | <p>Opérationnalisation dans le PNDSE 2 de la thématique transversale relative à l'éducation en situation d'urgence. Identification des risques spécifiques et des sites de pré positionnement de stock d'urgence.</p> | <p><i>Total produit : \$ 400.000</i></p> <p><i>UNICEF : \$ 400.000</i></p> |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|---|
| <p>Effet 3 : Les enfants et les jeunes non scolarisés et déscolarisés bénéficient d'opportunités d'intégration dans les structures d'enseignement formel, des centres d'alphabétisation ou des filières de formation professionnelle d'insertion.</p> <p>UNICEF, UNESCO</p> | <ul style="list-style-type: none"> - % d'enfants non scolarisés ou déscolarisés (6-14) SR : 25% (182,095, ERAM 2008) Cible : 12% | <p>Enquêtes de ménages</p> <p>Annuaire ou rapport statistiques (départements en charge de la formation professionnelle)</p> <p>Données statistiques sur les établissements d'enseignement coranique.</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du PNDSE 2 et de la stratégie nationale de la formation professionnelle relative à la création de filière professionnelle d'insertion <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation insuffisante de ressources | <p>MENESRS, MAIEO : Identification des enfants hors système éducatif et des problématiques liées à la déscolarisation et sous scolarisation. Opérationnalisation d'une stratégie d'insertion, d'une stratégie formation professionnelle d'insertion dans le cadre du PNDSE 2. AECID : assistance technique, mobilisation de ressources additionnelles, plaidoyer</p> | <p>Total effet \$ 1.400.000</p> <p>UNICEF : \$ 800.000 UNESCO : \$ 600.000</p> |
| <p>Produit 3.1 : Les autorités en charge du pilotage du secteur disposent d'une stratégie d'habilitation des enfants non scolarisés et déscolarisés opérationnelle</p> <p>UNICEF, UNESCO</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie disponible SR : Non Cible : Oui - Dispositif de mise en œuvre en place SR : non Cible : oui | <p>Rapports MEEERS, MAIEO</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Validation et adoption de la stratégie | <p>MENESRS, MCJS : Mise en œuvre de la stratégie d'habilitation des enfants non scolarisés et déscolarisés. Identification des différentes populations cibles.</p> | <p>Total produit : \$ 700.000</p> <p>UNICEF : \$ 400.000 UNESCO : \$ 300.000</p> |
| <p>Produit 3.2 : Des mécanismes de stimulation de la demande scolaire sont étudiés, définis et mis en œuvre (C4D, réduction des coûts d'opportunité et cout direct) pour améliorer la demande sociale de scolarisation et la mobilisation parentale autour de l'école</p> <p>UNICEF</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les facteurs de demande sont connus SR : non Cible : oui - Stratégie de mobilisation et de réduction des coûts mise en œuvre SR : non Cible : oui | <p>Rapport MEEERS</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Mise en œuvre d'une stratégie intégrée de communication. <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résistances socio-culturelles | <p>MENESRS : Lancer une réflexion sur les déterminants de la demande scolaire et identifier les marges de manœuvres possibles.</p> | <p>Total produit : \$ 400.000</p> <p>UNICEF : \$ 400.000</p> |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|--|
| <p>Produit 3.3 : Les acteurs en charge du pilotage de la lutte contre l'analphabétisme disposent des capacités pour la mise en œuvre d'une vision intégrée d'éradication de l'analphabétisme. <i>UNESCO</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - la stratégie nationale d'éradication de l'analphabétisme est révisée SR : non Cible : Oui - % des instances en charge du domaine fonctionnelles : SR : 0 Cible : 80% | <p>Document de stratégie nationale. Documents et rapports sur la politique nationale d'éducation et de formation.</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forte implication des partenaires nationaux. - Mise en œuvre du PNDSE 2. <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instabilité institutionnelle. | <p>MAIEO : renforcement des capacités de planification et gestion des programmes d'alphabétisation. Mise en place d'un système de partenariat et de mobilisation des acteurs potentiels gouvernementaux et de la société civile.</p> | <p><i>Total produit : \$ 300.000</i></p> <p><i>UNESCO : \$ 300.000</i></p> |
|---|---|---|---|---|--|

Priorités ou objectifs nationaux en matière de développement : Protection des enfants et des femmes contre les violences, l'exploitation, les discriminations, les abus et la négligence

CSLP axe 3
OMD 2, 3, 6

| Résultats | Indicateurs, Situation de référence, Cible | Moyens de vérification | Hypothèses et risques | Rôle des partenaires | Ressources indicatives |
|--|--|---|---|---|--|
| <p>Effet 1</p> <p><i>Les enfants et les femmes vulnérables sont protégés contre les discriminations, l'exploitation et les violences physiques et psychologiques, sexuelles dans les 8 wilayas les plus à risque</i></p> <p><i>UNICEF, UNFPA, ONUFEMME, PNUD, OMS, UNESCO, ONUSIDA, UNHCR, HCDH</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un cadre légal et stratégique complet pour les problématiques ciblées SR : non Cible : oui - Prévalence des pratiques visées dans les régions cibles : SR: AD (MICS 2011) Cible : AD (MICS 2011) - Excision 0 à 5 ans SR : ND Cible : - 10% - % des femmes mariées avant 18 ans SR: 43% Cible: 37% - % d'enfants de 5 à 14 ans au travail: SR: 16% Cible: 10% - % d'enfants et de femmes victimes identifiés ayant bénéficié d'un paquet minimum de services SR : ND Cible : 70 % | <p>Rapports institutions publiques et ONG impliqués</p> <p>Enquête nationale sur les VBG MICS</p> <p>Rapports annuels du MASEF sur les SPE</p> <p>Rapports annuels de la DPJE</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Mise en œuvre de la stratégie de protection de l'enfant <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aléas politiques et instabilité institutionnelle - Résistances socio-culturelles - La faiblesse des ressources de contrepartie | <p><u>MASEF, MJ, MS, CDHAHRSC, MCRP</u> : Mise en œuvre du cadre légal et mise en place des mécanismes de coordination et d'exécution. <u>AECID, Counterpart, FLM, GIZ, Santé Sud, Save The Children, TDH, UE, WV</u> :</p> <p>Coordonner et apporter une réponse complémentaire. <u>Société civile</u> : plaidoyer, prise en charge des victimes</p> | <p>Total effet :</p> <p>\$ 4 200 000</p> <p><i>UNICEF : \$ 1.845.000</i></p> <p><i>UNFPA : \$ 865.000</i></p> <p><i>ONUFEMMES : \$ 460.000</i></p> <p><i>UNESCO : \$ 80.000</i></p> <p><i>OMS : \$ 20.000</i></p> <p><i>PNUD : \$ 200.000</i></p> <p><i>ONUSIDA : \$ 30.000</i></p> <p><i>UNHCR : \$ 300.000</i></p> <p><i>HCDH : \$ 400.000</i></p> |

| | | | | | |
|--|--|---|---|---|--|
| <p>Produit 1.1 : Les instruments juridiques et politiques garantissant la protection des enfants et des femmes contre les MGF, le mariage précoce, l'exploitation et les violences physiques, sexuelles et psychologiques sont adoptés et/ou mis en application <i>UNICEF, UNFPA, ONUFEMME, PNUD, UNESCO, HCDH</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre stratégies et de lois adoptées SR : 2 (OPPE, Code SP) Cible : 3 stratégies et 5¹⁹ lois - Nombre d'instruments juridiques adoptés dotés de tous les textes d'application SR : 1 (Loi protection PH) Cible : 6 (celles visées pour adoption et l'OPPE) | <p>Documents de stratégies Journal officiel</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lenteur des mécanismes d'adoption et de mise en œuvre des instruments | <p>MAED : Mettre en place un plan de suivi pour l'adoption des instruments</p> | <p><i>Total produit \$ 320.000</i></p> <p><i>UNICEF : \$50.000</i> <i>UNFPA : \$30.000</i> <i>ONUFEMME : \$20.000</i> <i>PNUD : \$ 100.000</i> <i>UNESCO : \$20.000</i> <i>HCDH : \$ 100.000</i></p> |
| <p>Produit 1.2 : Les données sur les formes les plus aiguës des VEDAN et sur les zones de vulnérabilités sont disponibles et mises à jour. <i>UNFPA, UNICEF, ONUFEMME, PNUD, UNESCO</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de problématiques disposant d'indicateurs complètement renseignés (MGF, mariage précoce, travail des enfants, agressions sexuelles, violences domestiques) SR : 2 Cible : 6 - Existence d'une base de données sur la protection des enfants et des femmes au MASEF SR : non Cible : oui - Taux de couverture des événements d'état civil (EDN, mariage, décès, divorce) : SR : AD Cible : au moins 5 points d'accroissement pour les 4 événements | <p>MICS Données administratives, police, mairies Enquête de prévalence des violences basées sur le genre Etudes spécifiques</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du système national de la statistique <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les tabous et autres obstacles socioculturels - Faible contribution budgétaire de la contrepartie | <p>MASEF, MAED, MID : plaidoyer, production de données</p> | <p><i>Total produit \$ 790.000</i></p> <p><i>UNICEF : \$ 220.000</i> <i>UNFPA : \$130.000</i> <i>ONUFEMME : \$300.000</i> <i>PNUD: \$ 100.000</i> <i>UNESCO : \$40.000</i></p> |

¹⁹Stratégies visées : MGF, protection des enfants, institutionnalisation du Genre. Lois visées : la Kafala ; la loi sur les Violences Sexuelles ; la criminalisation des MGF ; les Pires Formes du Travail des Enfants ; la Protection des Personnes Vivant avec le VIH contre la stigmatisation.

| | | | | | |
|--|--|---|--|---|---|
| <p>Produit 1.3 : Des systèmes de protection opérationnels fournissent aux enfants et femmes victimes de VEDAN un paquet minimum de services de prévention et de PEC dans les 8 wilayas les plus vulnérables <i>UNICEF, UNFPA, ONUFEMME, ONUSIDA, UNHCR</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de systèmes régionaux de protection opérationnels SR : 2 Cible : 8 - Nombre de structures publiques et non publiques fournissant des services conformes aux normes et standards SR : 2 (brigade des mineurs et AMSME) Cible : 25 - Au moins un numéro vert national opérationnel pour l'identification et la référence des victimes SR : non Cible : oui - % d'enfants et femmes à risque et victimes identifiés bénéficiant d'au moins un service de protection approprié à leur cas SR : AD Cible : 70% (enfants), 50% (femmes) - % d'enfants victimes des problématiques ciblées dont la famille bénéficie d'un soutien à leur prise en charge SR : AD Cible : 15% | <p>Rapports d'évaluation MASEF, MJ, MS Bases de données, registres et rapports périodiques MASEF MICS Données nationales sur l'Etat civil</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la stratégie de protection des enfants et de la stratégie d'institutionnalisation du genre <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés et manque de volonté de coordination dans l'action | <p>MASEF : opérationnalisation des structures de coordination, plaidoyer</p> | <p><i>Total produit \$ 1.700.000</i></p> <p><i>UNICEF : \$875.000</i> <i>UNFPA : \$455.000</i> <i>ONU-FEMME : \$ 40.000</i> <i>ONUSIDA : \$30.000</i> <i>UNHCR : \$ 300.000</i></p> |
|--|--|---|--|---|---|

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| <p>Produit 1.4: Les populations cibles sont favorables à la lutte contre les pratiques visées (MGF, mariage précoce, pires formes de travail des enfants, agressions sexuelles, violences domestiques, esclavage) dans leur communauté <i>UNICEF, UNFPA, ONUFEMME, OMS, UNESCO, HCDH</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - % des populations cibles favorables à l'abandon des pratiques visées SR : MGF : 38% (MICS 2007) Cible : MGF : 65% - % des populations dans les zones ciblées se déclarant favorables à la lutte contre les pratiques visées SR : A déterminer par enquêtes dans les zones-cible Cible : au moins 40% | <p>Etudes spécifiques</p> <p>Enquêtes sur les pratiques</p> <p>MICS</p> | <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tabous et autres obstacles socio- culturels | <p><u>MASEF, MCRP, CDHAHRSC</u> : campagnes de communication, stratégie de mobilisation sociale, renforcement des capacités de la société civile, implication des média et de la société civile. <u>Société civile</u> : plaidoyer, vulgarisation</p> | <p><i>Total produit</i> \$ 1.390.000</p> <p><i>UNICEF</i> : \$ 700.000 <i>UNFPA</i> : \$ 250.000 <i>ONUFEMME</i> : \$ 100.000 <i>OMS</i> : \$ 20.000 <i>UNESCO</i> : \$ 20.000 <i>HCDH</i> : \$ 300.000</p> |
|---|---|---|---|---|---|

AXE DE COOPERATION 3

Priorités ou objectifs nationaux en matière de développement: amélioration de la gouvernance environnementale et utilisation rationnelle des ressources naturelles dans l'optique de la réduction de la pauvreté et des risques environnementaux, y inclus les changements climatiques

CSLP axes 2, 4
OMD 1, 7

| Résultats | Indicateurs, Situation de référence, Cible | Moyens de vérification | Hypothèses et risques | Rôle des partenaires | Ressources indicatives |
|--|---|--|---|--|---|
| <p>Effet 1 : Les institutions nationales, locales et la société civile sont en mesure d'exercer une bonne gouvernance environnementale et une valorisation économique des ressources naturelles prenant en compte les changements climatiques</p> <p>FAO, PNUD, PNUE, UNESCO</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Proportions de budgets allouées pour les questions environnementales dans les stratégies et politiques publiques. SR: AD Cible: AD - Proportion des énergies renouvelables (éoliennes et solaires) dans la production énergétique nationale. SR: négligeable Cible: 10% - Le cadre juridique et réglementaire sur la participation de la société civile est élaboré SR: Non Cible: Oui - Un mécanisme de coordination intersectorielle est opérationnel SR: Non Cible: Oui | Documents, politiques, stratégies environnementales / Ministères | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique suffisante - Organisation de la société civile <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des ressources humaines et financières | <p><u>MDEDD, MDR, ANADER, ME, MS, MPEM, MHUAT, MET, MCIAT, MHA</u> : Création d'un cadre légal et réglementaire favorable à une bonne gouvernance environnementale. <u>BM, GIZ, UE, USAID, AECID</u> : renforcement des capacités humaines institutionnelles du MDEDD, appui à la mise en œuvre du système d'information environnementale.</p> | <p>Total effet : \$ 12.180.000</p> <p>PNUD: \$ 7.500.000 UNESCO: \$ 180.000 PNUE : \$ 3.000.000 FAO : \$ 1.500.000</p> |
| <p>Produit 1.1: Les institutions étatiques intègrent la valorisation du capital naturel productif et les dimensions environnementales y inclus le changement climatique dans les stratégies, politiques, programme, plans et budgets nationaux.</p> <p>PNUD, PNUE, UNESCO, FAO</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de départements sectoriels ayant intégré la valorisation du capital naturel productif dans les processus de planification et de budgétisation aux niveaux national et local SR: 1 (MDEDD) Cible: 2 (MDEDD, MDR) - Nombre d'institutions nationales ayant intégré les dimensions environnementales | Documents, politiques, stratégies / Ministères | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance par les institutions de l'impact de leurs activités sur l'environnement - Volonté politique de mise en œuvre des recommandations des évaluations environnementales stratégiques | <p><u>MDEDD, MDR, ANADER, ME, MS, MPEM, MHUAT, MT, MCIAT, MHA</u> : facilitation de l'intégration des questions environnementales dans leurs processus de planification. Le</p> | <p>Total produit : \$ 10.160.000</p> <p>PNUD: \$ 6.000.000 UNESCO: \$ 160.000 PNUE : \$ 3.000.000 FAO : \$ 1.000.000</p> |

| | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|
| | <p>dans les processus de planification et de budgétisation aux niveaux national et local SR: 3 Cible: 10</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un mécanisme intersectoriel de suivi PANE est opérationnel. SR: Non Cible: Oui - Le cadre juridique et légal sur les énergies renouvelables (éoliennes et solaires) est révisé opérationnel. SR: Non Cible: Oui | | <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des ressources humaines et financières | <p>MDEDD pourra aider à renforcer les capacités des autres institutions afin d'atteindre l'objectif visé.</p> | <p>\$ 1.000.000</p> |
| <p>Produit 1.2: Le ministère chargé de l'environnement dispose de capacités et d'outils pour assurer une coordination intersectorielle et un contrôle environnemental <i>PNUD, FAO, UNESCO</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Le système d'information environnementale (SIE) est opérationnel SR: non Cible: oui - Nombre de mécanismes de coordination intersectorielle opérationnel SR: 0 Cible: 3 - Nombre de départements sectoriels assurant le suivi environnemental de leurs programmes SR: 3 Cible: 7 - Nombre d'évaluations environnementales (EIE, EES) réalisé SR: 40 Cible: 80 | <p>Bulletin d'information tiré du SIE/ Ministère environnement (ME)</p> <p>Rapports des évaluations environnementales/ ME et SNU</p> <p>Documents Agenda 21</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne gestion de la collecte, saisie et diffusion de l'information environnementale - Leadership affirmé du MDEDD <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des ressources humaines et financières | <p><u>MDEDD, MDR, ANADER, ME, MS, MPEM, MHUAT, MT, MCIAT, MHA</u> : Le MDEDD devra coordonner les mécanismes de coordination (commissions bilatérales, SIE,...). Toutes ces institutions nationales devront se doter des cellules ou directions environnementales pour une coordination effective.</p> <p><u>Société civile</u> : Encadrement des communautés locales pour une participation effective à la coordination intersectorielle.</p> | <p><i>Total produit : \$ 2.020.000</i></p> <p><i>PNUD: \$ 1.500.000</i></p> <p><i>UNESCO: \$ 20.000</i></p> <p><i>FAO : \$ 500.000</i></p> |
| <p>Effet 2: Les populations pauvres, notamment les</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Revenus annuels des ménages cibles tirés de l'exploitation durable des ressources | <p>Rapports, enquêtes/ Etat et SNU</p> | <p>Hypothèses :</p> | <p><u>Délégations régionales du MDEDD et du MDR,</u></p> | <p>Total produit : \$ 21.230.000</p> |

| | | | | | |
|--|--|--|---|---|---|
| <p><i>jeunes et les femmes, tirent des bénéfices de la conservation et de la valorisation économique du capital naturel productif et s'adaptent au changement climatique</i></p> <p><i>FAO, PAM, PNUD, ONUDI, PNUE, UNESCO</i></p> | <p>naturelles SR:AD Cible: AD</p> <p>-Proportion des terres couvertes par les forêts SR : 0,2% Cible : 0,4%</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Implication effective et mobilisation communautaire des jeunes et femmes - Structures déconcentrées du MDEDD opérationnelles <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résistance aux changements de comportements - Faible capacité des OSC spécialisées | <p><u>MCRP, Cellules régionales du MAED, les Wilayas, Moughataas, Communes :</u> mise en place d'un cadre incitatif pour l'utilisation durable du capital naturel et la réduction des effets du CC. <u>ISET</u> : recherches, techniques améliorées, utilisation durable des ressources naturelles, atténuation, adaptation et résilience au CC. <u>Membres du groupe de coordination des PTF environnement</u> : Appui à la réforme institutionnelle des délégations régionales du MDEDD. <u>Société civile</u> : mise en œuvre de projets, et renforcement des capacités des communautés locales.</p> | <p><i>PNUD: \$ 4.000.000</i> <i>PAM: \$ 15.000.000</i> <i>UNESCO: \$ 230.000</i> <i>PNUE : \$ 200.000</i> <i>ONUDI : \$ 300.000</i> <i>FAO : \$ 1.500.000</i></p> |
| <p>Produit 2.1: Les populations locales disposent des capacités pour valoriser économiquement les ressources naturelles de manière durable. <i>PNUD, PAM, PNUE, UNESCO, FAO, ONUDI</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets communautaires mis en œuvre et réussis SR: 154 Cible: 200 - Nombre de ménages des zones ciblées qui adoptent de nouvelles techniques en matière de valorisation des ressources naturelles | <p>Rapports évaluation GEF/SGP Rapports des mécanismes de coordination régionaux</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation effective des institutions locales, des communautés locales et de la société civile <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résistances aux changements | <p><u>Délégations régionales du MDEDD et du MDR, Cellules régionales du MAED, les Wilayas, Moughataas, Communes :</u> Supervision, formation et encadrement technique des</p> | <p><i>Total produit : \$ 17.920.000</i></p> <p><i>PNUD: \$ 2.000.000</i> <i>UNESCO: \$ 20.000</i> <i>PAM: \$ 15.000.000</i></p> |

| | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|
| | <p>SR: 0 Cible: 200</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de départements de la zone d'intervention disposant d'Agendas 21 mis en œuvre à plus de 80%. <p>SR: 0% Cible : 50%</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ONG nationales ayant piloté avec succès des projets environnementaux au profit des communautés locales <p>SR : AD Cible : AD</p> | | | <p>communautés locales, détermination du cadre légal lié à l'utilisation durable du capital naturel productif</p> | <p><i>PNUE : \$ 200.000</i> <i>FAO : \$ 500.000</i> <i>ONUDI : \$ 200.000</i></p> |
| <p>Produit 2.2: Les communautés locales adoptent des techniques appropriées pour l'adaptation, l'atténuation et la résilience aux effets des changements climatiques. <i>PNUD, UNESCO, FAO, ONUDI</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ménages dans la zone d'intervention utilisant de l'énergie renouvelable (solaire, éolien, biomasse, biogaz) <p>SR: AD Cible: SR+150</p> <ul style="list-style-type: none"> - Superficie de terres fixées et/ou stabilisées et valorisées <p>SR: 442 ha Cible: 1.000 ha</p> <ul style="list-style-type: none"> - Superficies (sylvo-pastorales, mises en défens, de forêts classées...) aménagées et gérées de manière participative <p>SR: 235 Cible: 950 ha</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'antennes locales sur la gestion des risques des catastrophes naturelles mises en place et opérationnelles <p>SR:0 Cible: 2</p> | <p>Documents de programmes/ Etat et SNU</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation, formation et information sur le changement climatique - Concertation suffisante entre les institutions nationales et la société civile - Ressources humaines et financières disponibles <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résistance aux changements | <p><u>Délégations régionales du MDEDD et du MDR, l'ISET Cellules régionales du MAED, les Wilayas, Moughataas, Communes</u> : développer et proposer aux communautés locales des mécanismes et techniques d'atténuation, d'adaptation et de résilience au CC. <u>Société civile</u> : renforcement des capacités des communautés en atténuation, adaptation et résilience au CC, à travers la formation, l'information, l'encadrement, l'échange d'expérience et la recherche.</p> | <p><i>Total produit : \$ 3.310.000</i></p> <p><i>PNUD: \$ 2.000.000</i> <i>UNESCO: \$ 210.000</i> <i>FAO : \$ 1.000.000</i> <i>ONUDI : \$ 100.000</i></p> |

AXE DE COOPERATION 4

Priorités ou objectifs nationaux en matière de développement : Amélioration de la gouvernance (économique, démocratique, territoriale et locale, contrôle citoyen de l'action publique) et renforcement des capacités des acteurs

CSLP Axes 2, 3, 4, 5

OMD : tous

| Résultats | Indicateurs, Situation de référence, Cible | Moyens de vérification | Hypothèses et risques | Rôle des partenaires | Ressources indicatives |
|--|--|---|--|--|---|
| <p>Effet 1 : <i>Les institutions démocratiques sont renforcées pour le plein exercice de leurs fonctions, et favorisent la participation et le contrôle citoyens.</i></p> <p>PNUD, ONUFEMMES, HCDH</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'amendements de loi initiés étudiés par les parlementaires SR: AD (enquête 2011) Cible: AD - % de postes occupés par les femmes au sein des postes électifs (Parlement, Mairies) SR : 20% Cible : 30% | <ul style="list-style-type: none"> Rapport des commissions de contrôle du Parlement Journal des débats du Parlement Rapports OMD | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique de favoriser le contrôle citoyen <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aléas politiques et instabilité institutionnelle | <p><u>MID, MCRP, CDHAHRSC, MASEF, Parlement</u> : politiques nécessaires pour la promotion de la gouvernance démocratique et la consolidation du cycle électoral ainsi que le cadre normatif pour favoriser le développement de la fonction de contrôle citoyen. <u>BM, UE, bilatéraux</u> : promotion de la culture démocratique et les capacités des élues à niveau national et local.</p> | <p>Total Effet : \$ 3.540.000</p> <p><i>PNUD :</i> <i>\$ 2.500.000</i></p> <p><i>ONUFEMMES :</i> <i>\$ 190.000</i></p> <p><i>HCDH :</i> <i>\$ 900.000</i></p> |
| <p>Produit 1.1 : Les élus, en particulier les femmes, disposent des compétences techniques et juridiques accrues, pour le plein exercice de leurs fonctions, y inclus le contrôle des politiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'initiatives de contrôle parlementaire SR : 2 Cible : 4. - Nombre de femmes en position de leadership dans les commissions parlementaires et les conseils municipaux | <ul style="list-style-type: none"> Journal des débats du Parlement Compte rendus des réunions des commissions parlementaires | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien du quota des femmes à 20 % dans les instances électives <p>Risque :</p> | <p><u>MCRP, MAED, Assemblée nationale/Sénat, Administrations locales</u> : mise en place de capacités institutionnelles et</p> | <p>Total produit: \$ 1.340.000</p> <p><i>PNUD :</i> <i>\$ 1.000.000</i></p> <p><i>ONUFEMMES :</i></p> |

| | | | | | |
|---|---|---|--|---|---|
| <p>publiques PNUD, ONUFEMMES, HCDH</p> | <p>SR : 20% Cible : 30%</p> | | <p>- Aléas politiques et instabilité institutionnelle</p> | <p>mobilisation des ressources pour la modernisation des infrastructures, des équipements et des capacités administratives du Parlement. <u>MASEF</u> : mise en œuvre de la SNIG. <u>Société civile</u> : plaidoyer, mobilisation sociale</p> | <p>\$ 40,000 HCDH: \$ 300.000</p> |
| <p>Produit 1.2 : La société civile dispose de capacités accrues en matière de culture citoyenne et de contrôle de l'action publique PNUD, ONUFEMMES, HCDH</p> | <p>- Nombre d'initiatives réalisées par la société civile, y inclus les OSC travaillant pour les droits des femmes, en matière de promotion de culture citoyenne SR : 10/an Cible : 30/an</p> <p>- Nombre de rapports produits et disséminés par la société civile en matière de contrôle de l'action publique SR : 0 Cible : 5</p> <p>- Existence d'un cadre légal de la société civile favorisant le contrôle citoyen SR : non Cible : oui</p> <p>- Coalition de la société civile pour la lutte contre la corruption opérationnelle SR : Non Cible : Oui</p> | <p>Rapport d'activités des réseaux d'OSC Texte de loi sur l'organisation de la société civile</p> | <p>Hypothèses :</p> <p>- Volonté politique d'implication de la société civile</p> <p>- Emergence d'OSC disposant d'expertise en matière de control de l'action publique et de l'éducation citoyenne</p> <p>Risque :</p> <p>- Faible émancipation de la société civile et faible spécialisation des OSC</p> | <p><u>CDHAHRSC</u> : élaboration et adoption du cadre juridique des OSC. <u>Société civile</u> : organisation en réseau spécialisés en contrôle citoyen</p> | <p><i>Total produit :</i> \$ 800.000</p> <p><i>PNUD :</i> \$ 500.000 <i>ONUFEMMES</i> \$ 100.000 <i>HCDH :</i> \$ 200.000</p> |
| <p>Produit 1.3 : Le cadre électoral et les capacités des acteurs impliqués dans le cycle électoral sont renforcés pour la consolidation des acquis</p> | <p>- Code électoral disponible SR : non Cible : oui</p> <p>- Nombre de programmes et initiatives d'éducation sur le processus électoral et de la</p> | <p>Texte du Code Electoral Rapports d'activités des programmes d'appui aux élections</p> | <p>Hypothèses :</p> <p>- Permanence de la volonté politique à approfondir les reformes électorales</p> | <p><u>MID, Parlement</u> : Engagement politique pour l'amélioration du cadre électoral et adoption de l'approche</p> | <p><i>Total produit :</i> \$ 1.400.000</p> <p><i>PNUD :</i> \$ 1.000.000 <i>HCDH :</i></p> |

| | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|
| <p>démocratiques PNUD, HCDH, ONUFEMMES</p> | <p>promotion de droits de l'homme mis en œuvre par les différents acteurs SR : à déterminer sur la base des données 2011 Cible : 25</p> | | <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aléas politiques et/ou manque de consensus entre les acteurs politiques | <p>cycle électoral pour la consolidation de la démocratie. <u>Société civile</u> : engagement dans les efforts de sensibilisation et promotion de l'éducation citoyenne.</p> | <p>\$ 400.000 ONUFEMMES : \$ 50.000</p> |
| <p>Effet 2 : L'administration publique dispose de capacités et compétences accrues pour une conduite plus efficace des politiques de développement, y inclus à travers de l'approche sensible au genre et droits humains</p> <p>PNUD, UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, HCDH, OMS</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Taux de satisfaction des usagers des services publics. SR : 35,3% (2004) Cible : 60% - Système de suivi et évaluation du CSLP réactualisé SR : Non Cible : Oui - Indice de perception de la corruption SR : 92% (2007) Cible : 46% - Politiques publiques élaborées intégrant les approches genre et droits humains SR : 1 Cible : 5 - Taux de satisfaction des usagers des services publics prioritaires SR : 32% (2004) Cible : 60% | <p>Enquêtes Banque Mondiale Rapports des revues annuelles et autres outils de suivi du CSLP Enquête de perception de la corruption (PNUD) Décisions du Conseil des Ministres Bases des données MASEF</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique pour la modernisation de l'administration publique <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau de coordination entre les administrations - Rotation élevée du personnel de l'administration et instabilité institutionnelle. | <p><u>MAED, MID, MF, MFPMA, MASEF, Conseil National de la Statistique, ONS:</u> mise en place d'un environnement légal et institutionnel propice pour le dispositif de pilotage du CSLP et des OMD, pour la lutte contre la corruption, pour la modernisation de l'administration, pour le développement régional et local et l'institutionnalisation du genre. <u>BM, UE, BAD, BID, partenaires bilatéraux</u> : renforcement du cadre macroéconomique e des capacités de l'administration publique, y inclus dans le cadre de la décentralisation. <u>Société civile</u> : plaidoyer</p> | <p>Total effet : \$ 15.003.000</p> <p>PNUD : \$ 10.058.000 HCDH : \$ 815.000 UNFPA: \$ 1.800.000 UNICEF: \$ 2.000.000 ONUFEMMES: \$ 330.000 OMS : \$ 15.000</p> |

| | | | | | |
|--|---|--|---|--|---|
| | | | | et mobilisation sociale | |
| Produit 2.1 : Les structures nationales disposent d'outils de planification, budgétisation, gestion, et de suivi-évaluation du CSLP et des OMD et de gestion efficace de l'aide au développement, intégrant les principes de statistiques sensibles au genre et à l'approche droits. <i>PNUD, UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, HCDH</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre des rapports annuels de suivi du CSLP SR : 0 (2010) Cible : 4 - Des budgets programmes sont élaborés pour les secteurs sociaux prioritaires et incluent la dimension genre SR : non Cible : 3 budgets programmes - Rapports de suivi des OMD disponibles SR : 1 (2010) Cible : 2 (2010, 2013) - Stratégie nationale de mobilisation des ressources élaborée SR : Non Cible : Oui - Le système de coordination et de gestion de l'aide publique mis en place SR : Non Cible : Oui | <p>Rapports de suivi du CSLP Texte des lois des finances Rapports OMD Enquête OCDE Rapport des ateliers de validation de la stratégie Document de la stratégie</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fort rôle de leadership du MAED pour assurer la coordination des politiques de lutte contre la pauvreté et la coordination de l'aide <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible engagement et coordination entre les administrations. - Instabilité institutionnelle et aléas politiques. | <p><u>MAED et comité interministériel de suivi du CSLP, MF, ONS</u> : renforcement de la gouvernance économique à travers l'amélioration de la programmation, la lutte contre la corruption, ainsi que le suivi/évaluation des politiques publiques, adoption de l'approche programme et mise en place d'un cadre permanent de concertation et de coordination avec les partenaires.</p> | <p><i>Total produit : \$ 3.150.000</i></p> <p><i>PNUD : \$ 1.300.000</i> <i>ONUWEMES : \$ 150.000</i> <i>HCDH : \$ 400.000</i> <i>UNFPA : \$ 700.000</i> <i>UNICEF : \$ 600.000</i></p> |
| Produit 2.2 : Les capacités du système statistique national sont renforcées en vue de la collecte, du traitement, de l'analyse et la diffusion des données désagrégées (wilaya, sexe, âge) <i>PNUD, UNICEF, UNFPA</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Les enquêtes nationales (EPCV, MICS, RGPH) sont réalisées selon le calendrier arrêté SR : non Cible : oui - Les annuaires statistiques sont régulièrement produits SR : non Cible : oui | <p>Rapports des enquêtes EPCV, MICS, et RGPH mise en place Programme de réalisation des enquêtes</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement de tous acteurs pour la mise en œuvre de la SNS. - Les systèmes d'informations sectoriels sont fonctionnels <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instabilité institutionnelle - Faible coordination entre les acteurs du système statistique | <p><u>MAED, Conseil National de la Statistique, ONS, Ministères Sectoriels</u> : Actualisation de la SNS, mise en œuvre du cadre légal d'obligation de production et de publication régulière de données, et engagement des ressources budgétaires nécessaires.</p> | <p><i>Total produit : \$ 2.350.000</i></p> <p><i>PNUD : \$ 350.000</i> <i>UNICEF : \$ 1.200.000</i> <i>UNFPA : \$ 800.000</i></p> |

| | | | | | |
|---|--|--|--|---|---|
| | | | | | |
| <p>Produit 2.3 : Les administrations disposent des capacités institutionnelles et techniques pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG) <i>ONUFEMMES, PNUD</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Réformes proposées pour corriger les inégalités de genre SR : 1 (quota 20%) Cible : 3 - Stratégies sectorielles qui intègrent le genre SR : 1 Cible : 5 secteurs - Un agenda de l'égalité est élaboré et validé SR : non Cible : oui | <p>Base de données de l'ONS, du MASEF, et d'autres structures ministérielles</p> <p>Données sur les élections municipales et législatives</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La SNIG est adoptée et vulgarisée <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible ancrage institutionnel de la coordination - Instabilité institutionnelle | <p>MASEF : Adoption officielle de la SNIG ; cadre légal de mise en œuvre du dispositif de pilotage de la SNIG élaborés et adopté par les institutions nationales.</p> | <p><i>Total produit : \$ 900.000</i></p> <p><i>PNUD : \$ 750.000</i></p> <p><i>ONUFEMMES : \$ 150,000</i></p> |
| <p>Produit 2.4 : L'administration dispose des outils et des capacités adéquats pour la mise en œuvre efficace de la stratégie nationale de lutte contre la corruption <i>PNUD</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action pluriannuel de la stratégie nationale de lutte contre la corruption élaboré et validé disponible SR : Non Cible : Oui - Dispositif de mise en œuvre de la SNLCC mis en place SR : Non Cible : Oui | <p>Rapport des ONG sur la corruption</p> <p>Enquêtes de perception de la corruption (PNUD)</p> <p>Textes législatifs et réglementaires</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique soutenue <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible engagement de certains milieux réfractaires à la lutte contre la corruption | <p>Primature, MAED, Cour des comptes, IGE, élus :</p> <p>Elaboration/adoption de la Loi d'orientation sur la lutte contre la corruption, création de l'environnement propice pour sa mise en œuvre</p> | <p><i>Total produit : \$1.000.000</i></p> <p><i>PNUD : \$ 1.000.000</i></p> |
| <p>Produit 2.5 : L'administration publique dispose des compétences nécessaires pour assurer la coordination et le pilotage du développement humain et des OMD au niveau régional <i>PNUD, UNFPA, UNICEF, HCDH, ONUFEMMES, OMS</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Rapport de développement humain et OMD dans les 4 régions cibles SR : 0 Cible : 4 rapports - Nombre de réunions des structures de concertation pour la planification, la mise en œuvre et le suivi du développement régional, et taux de participation SR : CRD non opérationnels Cible : Cellule de développement régional | <p>Copie des rapports IDH et suivi des progrès des OMD</p> <p>Arrêté instituant les structures de concertation</p> <p>Comptes-rendus des réunions des structures de concertation</p> <p>Copie des plans régionaux de</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adoption du nouveau Code des Collectivités Territoriales ; - Adoption des textes instituant les Régions en tant que collectivités territoriales <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retards dans l'application des | <p>MID :</p> <p>Elaboration/Adoption du cadre légal et réglementaire favorable à la décentralisation/régionalisation. MAED/MID : opérationnalisation des cellules régionales de développement</p> | <p><i>Total produit : \$ 6.603.000</i></p> <p><i>PNUD : \$ 5.658.000</i></p> <p><i>ONUFEMMES : \$ 30.000</i></p> <p><i>HCDH : \$ 400.000</i></p> <p><i>UNICEF :</i></p> |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | <p>(CRD) opérationnelles, 4 réunions par an, 60% participation</p> <p>- Nombre de plans régionaux de développement validés par les structures de concertation</p> <p>SR : 0</p> <p>Cible 4:</p> <p>- % des acteurs du développement intervenant dans 4 régions cibles qui intègrent leurs interventions dans les plans régionaux de développement avec l'accent particulier sur les droits économiques, sociaux et culturels</p> <p>SR : 0%</p> <p>Cible : 60%</p> | <p>développement signés</p> <p>Rapport d'évaluation sur le suivi de l'application de la Déclaration de Paris (AGM)</p> | <p>textes de la loi ;</p> <p>- Faible volonté de coordination des acteurs du développement régional</p> | | <p>\$ 200.000</p> <p>UNFPA :</p> <p>\$ 300.000</p> <p>OMS :</p> <p>\$ 15.000</p> |
| <p>Produit 2.6 : L'administration, publique dispose de capacités accrues pour fournir des services de qualité dans une perspective de redevabilité vis-à-vis du citoyen</p> <p>PNUD</p> | <p>- Analyse fonctionnelle de l'administration publique actualisée</p> <p>SR : Non</p> <p>Cible ; oui</p> <p>- Stratégie de réforme l'administration publique élaborée</p> <p>SR : non</p> <p>Cible : oui</p> | <p>Organigramme général de l'Etat</p> <p>Rapport d'étude</p> <p>Enquête sur les 5 services prioritaires</p> | <p>Hypothèse :</p> <p>- Permanence de la volonté politique en matière de modernisation de l'administration publique</p> <p>Risques :</p> <p>- Aléas politiques et changement conséquents des attributions des ministères</p> | <p><u>Primature, MFPMA</u>: mise en place d'un environnement favorable, à travers notamment la mise en place de la stratégie de modernisation de l'administration, l'amélioration de la gestion des ressources humaines:</p> | <p>Total produit :</p> <p>\$ 1.000.000</p> <p>PNUD :</p> <p>\$ 1.000.000</p> |
| <p>Effet 3 : Les institutions, les personnes vulnérables et les acteurs de la société civile sont plus activement engagés au niveau national et local, pour favoriser la cohésion</p> | <p>- Nombre de mécanismes internationaux de protection des droits humains ratifiés et publiés dans le journal officiel par le pays</p> <p>SR : AD</p> <p>Cible : 10</p> <p>- Mécanismes d'alerte précoce sur les risques de conflits mis en place</p> <p>SR : Non</p> | <p>Rapports d'activités des programmes</p> <p>Rapports et recommandations des organes conventionnels et non conventionnels en matière des normes internationales des droits de l'homme avec un accent particulier sur la</p> | <p>Hypothèse :</p> <p>- Volonté politique soutenue</p> <p>Risques :</p> <p>- aléas politiques</p> <p>- radicalisation des positions des différents groupes d'intérêts</p> | <p><u>Primature, MJ, CDHAHRS, ANAIR, MCRP</u> : ratification et application des instruments internationaux de protection des droits de l'homme ; mise en place d'un système d'alerte</p> | <p>Total effet :</p> <p>\$ 7.710.000</p> <p>PNUD :</p> <p>\$ 3.000.000</p> <p>UNESCO :</p> <p>\$ 25.000</p> <p>HCDH :</p> <p>\$ 2.200.000</p> <p>UNICEF :</p> |

| | | | | | |
|--|--|---|---|--|--|
| <p><i>sociale, dans une perspective de pleine jouissance des droits humains par tous.</i></p> <p>PNUD, ONUDC, UNICEF, UNESCO, UNFPA, HCDH, ONUFEMMES</p> | <p>Cible : Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de recommandations des rapporteurs spéciaux et de la revue périodique universelle et des rapports périodiques de la CDE et la CEDEF pris en compte SR : 40 selon le rapport EPU Cible : 80 - % des cas de violations des droits de l'homme investigués par les institutions étatiques et organisations des droits de l'homme SR : AD Cible : AD | <p>Commission Africaine des droits de l'homme et communications pertinentes des procédures spéciales.</p> | | <p>précoce et adoption de l'approche de développement sensible aux conflits; poursuite des efforts en matière de l'éradication des séquelles de l'esclavage de réinsertion des rapatriés. <u>UE</u>, <u>coopérations bilatérales</u> appuieront les efforts en matière de réforme de la justice et le plaidoyer pour les droits humains. <u>Société civile</u> : plaidoyer et mobilisation sociale pour la promotion de la culture citoyenne</p> | <p><i>\$ 1.300.000</i> <i>UNFPA :</i> <i>\$ 800.000</i> <i>ONUFEMMES:</i> <i>\$ 285.000</i> <i>ONUDC :</i> <i>\$ 100.000</i></p> |
| <p>Produit 3.1: Les institutions étatiques et la société civile disposent de capacités améliorées pour favoriser un accès équitable des groupes vulnérables, notamment les femmes et les démunis, à la justice.</p> <p>PNUD, UNICEF, ONUDC, ONUFEMMES, HCDH</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Mécanismes d'aide juridique de proximité mis en place SR : non Cible : 1 dans chaque moughataa d'intervention - Pourcentage des prévenus et détenus hommes et femmes disposant d'une assistance juridique SR : 0 Cible : 50% - Nombre d'OSC constitués parties civiles SR : 0 Cible : 5 - % de mineurs en conflit avec la loi et victimes ayant reçu l'assistance sociale et juridique dans les 8 wilayas cible | <p>Statistiques du Ministère de la justice</p> <p>Rapports d'activités des structures d'assistance juridique</p> <p>Rapports d'Organisations de la société civile</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique de réforme du système de justice <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible engagement des OSC dans l'assistance juridique - Résistances socio-culturelles | <p><u>MJ, CDHAHRSC</u> : Cadre juridique et légal de protection des groupes vulnérables et pour l'assistance juridique. <u>Société civile</u> : plaidoyer et mobilisation sociale pour la promotion de la culture citoyenne et l'assistance juridique aux groupes vulnérables</p> | <p><i>Total produit :</i> <i>\$1.300.000</i></p> <p><i>PNUD:</i> <i>\$ 500.000</i> <i>ONUFEMMES:</i> <i>\$ 150.000</i> <i>HCDH :</i> <i>\$ 400.000</i> <i>ONUDC:</i> <i>\$ 100.000</i> <i>UNICEF:</i> <i>\$150.000</i></p> |

| | | | | | |
|--|--|---|---|---|--|
| | SR : 80% dans 2 wilayas Cible : au moins 60% dans chaque wilaya-cible | | | | |
| Produit 3.2 : Les institutions, la société civile et les citoyens, notamment les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention, disposent de capacités, outils et mécanismes renforcés pour l'analyse, la prévention et la gestion des conflits. <i>PNUD, UNFPA, UNICEF, HCDH, ONUFEMMES</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie nationale de cohésion sociale développée SR : Non Cible : Oui - Stratégie nationale pour la protection et la promotion des droits de l'homme développée et mise en œuvre SR : Non Cible : Oui - Nombre de mécanismes de prévention de conflits mis en place dans les zones vulnérables, telles que les sites de rapatriement, les zones de culture et les quartiers urbains précaires. SR : 0 Cible : 1 dans chaque moughataa d'intervention - Existence de réseaux de femmes pour la prévention et la gestion des conflits dans les zones d'intervention. SR : Non Cible : Oui | <p>Stratégies sectorielles</p> <p>Plan d'action intégrée adoptée et rapport d'actions soumis</p> <p>Rapports de programmes</p> <p>Rapports du conseil des ministres et des sessions parlementaires</p> <p>Rapports d'activités des programmes</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique soutenue <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aléas politiques - Radicalisation des positions des différents groupes d'intérêts | <p><u>Primature, MJ, CDHAHRSC</u> : mise en place d'un cadre juridique favorable et des stratégies et programmes participatifs pour la prévention des conflits.</p> | <p><i>Total produit : \$ 2.610.000</i></p> <p><i>PNUD : \$ 1.300.000</i></p> <p><i>UNFPA : \$ 600.000</i></p> <p><i>UNICEF : \$ 200.000</i></p> <p><i>HCDH : \$ 500.000</i></p> <p><i>ONU-FEMMES : \$ 10.000</i></p> |
| Produit 3.3 : Les citoyens dans les zones d'intervention ont une meilleure connaissance de leurs droits et devoirs, notamment en matière de protection des droits humains, pour lutter contre toute forme de discrimination et d'exclusion. <i>PNUD, UNICEF, HCDH</i> | <ul style="list-style-type: none"> - % de populations touchées par les campagnes d'éducation à la citoyenneté dans les zones cibles SR : AD Cible : AD - Nombre d'élèves touchés par l'intégration de l'éducation civique et des droits de l'homme dans les curricula scolaires SR : AD Cible : AD - Nombre de forums et plateformes de la | <p>Rapports activités AMI</p> <p>Rapports commissariat aux droits de l'homme</p> <p>Analyses de presse etc.</p> <p>Statistiques du Ministère de la Justice</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique soutenue de lutter contre les discriminations <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aléas politiques - Radicalisation des positions des différents groupes d'intérêts | <p><u>MENESRS, CDHAHRSC, MASEF, MJ, MCRP</u> : Parachèvement du cadre légal de lutte contre les formes de discrimination et d'exclusion</p> <p>Inclusion de l'éducation civique dans les curricula des écoles</p> <p>Elus locaux, société civile : plaidoyer et formation des</p> | <p><i>Total produit : \$ 1.350.000</i></p> <p><i>PNUD : \$ 700.000</i></p> <p><i>HCDH : \$ 500.000</i></p> <p><i>UNICEF : \$ 150.000</i></p> |

| | | | | | |
|---|--|---|---|--|--|
| | société civile au niveau régional pour la vulgarisation des droits de l'homme SR : 0 Cible : 3 | Analyses CNDH Rapports ONG | | populations. | |
| Produit 3.4: Les institutions nationales et la société civile sont mieux outillées pour élaborer les rapports de suivi et assurer l'harmonisation de la législation nationale avec les conventions internationales en matière de droits de l'homme. <i>PNUD, HCDH, ONUFEMME, UNICEF, UNESCO</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de textes de loi harmonisés avec les conventions internationales SR : AD Cible : AD - Nombre de rapports initiaux et périodiques soumis dans les délais SR : 1 Cible : 6 - Nombre de recommandations des rapporteurs spéciaux et de la revue périodique universelle pris en compte SR : 40 selon le rapport EPU Cible : 88 - Rapports alternatifs de la CEDEF et la CDE élaborés et présentés SR : 1 Cible : 2 - Plan national de promotion et protection des droits humains actualisé et mis en œuvre SR : non Cible : oui | <p>Rapports des mécanismes internationaux (Examen Périodique Universel, Comités conventionnels, Rapporteurs Spéciaux etc.)</p> <p>Textes de législation harmonisés</p> <p>Textes des recommandations revues</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique soutenue <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aléas politiques | <p><u>MJ, CDHAHRSC</u> : Ratification des conventions internationales en instances. Harmonisation des Loi nationales avec les conventions ratifiées. Diffusion et vulgarisation de l'EPU. <u>Société civile</u> : plaidoyer, coordination pour la préparation des rapports alternatifs</p> | <p><i>Total produit : \$1.350.000</i></p> <p><i>PNUD : \$ 300.000</i></p> <p><i>ONU Femmes : \$ 125.000</i></p> <p><i>HCDH : \$ 800.000</i></p> <p><i>UNESCO : \$ 25.000</i></p> <p><i>UNICEF : \$ 100.000</i></p> |
| 3.5 Les institutions publiques disposent des capacités pour la mise en œuvre coordonnée d'une stratégie nationale de protection sociale. <i>UNDP, UNICEF, UNFPA</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie nationale de protection sociale élaborée SR : Non Cible : Oui - Mécanisme de coordination intersectorielle opérationnel SR : non Cible : oui | <p>Rapports d'évaluation des structures gouvernementales, des agences</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique soutenue <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fragmentation des approches au niveau sectoriel | <p><u>MAED</u> : pilotage et coordination, plaidoyer pour l'adoption de la stratégie</p> | <p><i>Total produit : \$ 1.100.000</i></p> <p><i>UNICEF : \$ 700.000</i></p> <p><i>UNFPA : \$ 200.000</i></p> <p><i>UNDP : \$ 200.000</i></p> |